

Quatrième séance, vendredi 14 septembre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Résolution 2018-GC-136 Sylvie Bonvin-Sansonns/Hubert Dafflon: pas de délocalisation des activités de la Loterie Romande; prise en considération. – Motion 2016-GC-75 Jean-Daniel Wicht/Jacques Vial: améliorer l'efficacité de la lutte contre le travail au noir; prise en considération. – Rapport 2018-DAEC-71: révision du plan directeur cantonal; discussion. – Projet de décret 2018-DICS-20: crédit d'engagement destiné à cofinancer, avec le canton de Vaud pour une part égale, la construction de l'extension et l'adaptation du Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de décret 2018-DICS-27: crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 93 députés; absents: 17.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Antoinette de Weck, Jean-Pierre Doutaz, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Benjamin Gasser, Jacques Morand, Thomas Rauber, Ralph Alexander Schmid, André Schnewly, Erika Schnyder, Julia Senti, Katharina Thalmann-Bolz, Ruedi Vonlanthen, Kirthana Wickramasingam et Markus Zosso.

Sont absents sans justification: M^{me} et M. Laurent Dietrich et Madeleine Hayoz.

M^{me} et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Maurice Ropraz, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Résolution 2018-GC-136 Sylvie Bonvin-Sansonns/Hubert Dafflon Pas de délocalisation des activités de la Loterie Romande¹

Prise en considération

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). En accord avec les chefs de groupe de notre Parlement, j'interviens en premier. La Loterie romande est une institution d'utilité publique, reconnue et appréciée dans les domaines de la culture, du sport, de la petite enfance et du social, lesquels profitent régulièrement des bénéfices des paris et des loteries. Le peuple fribourgeois a soutenu largement la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent pour défendre le quasi-monopole de la LoRo. Et la grande majorité des partis politiques de notre canton se sont activement engagés dans cette campagne en faveur de la LoRo. La LoRo a dès lors une responsabilité particulière

dans l'application de ses missions d'utilité publique. Dans sa charte d'entreprise, visible clairement sur son site internet, les valeurs comme la confiance, la responsabilité, l'innovation et la créativité avec la loyauté sont mises en évidence, tant pour les joueurs, les bénéficiaires que les collaborateurs. Nous reconnaissons que le monde des jeux et de la loterie a beaucoup évolué ces dernières années et passe par des opérations informatiques complexes et sécurisées, qui sont devenues au fil des années le cœur stratégique des activités de la LoRo. Ces processus demandent régulièrement des adaptations et des améliorations informatiques de haute technicité.

La Suisse romande, avec l'EPFL, les universités cantonales, les hautes écoles spécialisées HES, a un très grand potentiel d'innovation et de créativité dans l'informatique, ce qui ressort des valeurs déjà signalées dans la charte de la LoRo. De nombreuses entreprises, de la PME aux grands géants bancaires et informatiques, ont maintenu des services informatiques performants en Suisse romande. Dans ces conditions, la délocalisation de 20% des activités informatiques, annoncée le 31 décembre 2018, avec des licenciements, est choquante et n'est pas acceptable. Il ne s'agit peut-être que du début d'un lent, mais long processus de délocalisation des activités de la LoRo, qu'il s'agit d'arrêter maintenant et immédiatement.

Chers collègues députés, avec cette résolution, nous pouvons affirmer notre opposition et notre désapprobation et nous demandons ainsi au Gouvernement fribourgeois de faire part à la direction de la LoRo du malaise et de la profonde incompréhension quant à cette délocalisation annoncée. Nous demandons aussi, comme les autres parlements connus à ce jour – ceux du Jura et de Vaud –, que les exécutifs cantonaux interviennent auprès de la LoRo pour manifester notre vive inquiétude sur cette délocalisation de ses services informatiques en Pologne. Ensemble, nous sommes plus forts. Et avec les autres parlements cantonaux, je vous prie de soutenir cette résolution.

¹ Déposée et développée le 11 septembre 2018, BGC septembre 2018 pp. 3204.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). La LoRo participe à beaucoup d'actions favorables dans notre pays et surtout en Suisse romande. Elle soutient les activités sportives, culturelles et sociales. Or, la première activité et la plus importante est de donner du travail aux gens. Comme l'a dit le collègue Schoenenweid, je pense qu'il est essentiel pour une société comme la LoRo, laquelle est aussi en main des cantons, qu'un geste marquant soit donné pour l'emploi. Il ne suffit pas de subventionner des aides sociales, mais il faut donner du travail alors qu'on bénéficie d'un monopole par rapport à la loterie; cela nous semble le plus élémentaire des gestes qui peuvent être faits. Ce d'autant plus que la Suisse est aussi hautement attractive dans ce domaine de l'informatique. Il n'y a qu'à voir une entreprise comme Google, qui est tout sauf la Croix-Rouge, qui décide de s'implanter à Zurich et en masse. Donc, en l'état, rien à mon avis ne peut justifier une délocalisation des services informatiques en Europe de l'Est. Dans ce sens-là, le groupe démocrate-chrétien sera unanimement favorable à soutenir la résolutions demandant à la LoRo de revoir sa stratégie par rapport à la délocalisation de certaines de ses activités informatiques. Je vous prie de soutenir la résolution telle que présentée.

Bonny David (*PS/SP, SC*). C'est avec une grande attention et un grand intérêt que nous avons lu cette résolution, qui porte un titre qui ne peut pas nous échapper: délocalisation des activités de la LoRo. Une résolution interpartis contre une délocalisation, nous sommes tous d'accord de condamner la LoRo, qui tourne sa veste durant les vacances estivales, afin de passer en douce une partie de son secteur informatique en Pologne, avec sept postes supprimés. Cette manière de procéder de la LoRo est incompréhensible et honteuse. Le groupe socialiste ne peut que condamner cette situation et demander de maintenir ses emplois ici en Suisse.

Mais le groupe socialiste va plus loin. En effet, pourquoi ne pas dénoncer les délocalisations locales? Oui, les délocalisations qui ont lieu dans ce canton. Elles ont des conséquences sociales graves, avec des pertes d'emplois que le parti socialiste dénonce haut et fort quotidiennement. Vous changez LoRo par HFR et vous changez les sept emplois perdus par les 20 emplois de la buanderie de l'HFR. On va se priver de 20 emplois, des emplois essentiels pour des jeunes stagiaires en provenance du Centre de formation professionnelle et sociale de Seedorf par exemple. Vous trouvez ça normal, chers collègues? On ne peut pas laisser partir ces emplois de la buanderie de l'HFR. Ils vont partir dans le canton de Vaud ou de Berne, paraît-il. En plus, on aura la pollution environnementale des camions vaudois ou bernois qui feront tous les jours des allés et retours pour nous amener le linge à Fribourg. C'est révoltant, comme pour la LoRo. Et puis les offices postaux dans le canton de Fribourg? Quand je lis parfois que la Poste a en fait une stratégie réfléchie pour ces fermetures, surtout quand ça provient d'une personne qui habite en ville de Fribourg et qui a encore à proximité une grande poste, c'est un peu facile. J'ai envie de dire qu'on connaît mal les

campagnes du canton de Fribourg. Pense-t-on à tous ceux qui perdent chaque mois des offices postaux et aux buralistes qui sont les derniers à pouvoir par exemple encore fournir des renseignements clairs et précis au guichet? N'est-ce pas le même combat qui est mené ce matin contre la LoRo? Que fait-on? Et pour terminer, comment vous positionnerez-vous, chers collègues, face à la proposition de baisse massive des rentes des employés de l'Etat? Aurez-vous oublié les propos écrits dans cette résolution qui dénoncent les conséquences sociales – c'est écrit – pour les emplois perdus à la LoRo? Car perdre entre 10 et 40% de sa rente entraînera, Mesdames et Messieurs, de véritables drames sociaux pour plus d'une dizaine de milliers de Fribourgeois.

Eh bien, pour celles et ceux qui accepteront cette résolution, je pense qu'ils seront jeudi prochain, le 20 septembre, comme l'a bien relevé notre collègue Bertrand Morel, à la Place Georges-Python, à 17h30, pour lutter, comme ils luttent aujourd'hui pour maintenir ces emplois à la LoRo. Ils seront à la Place Georges-Python pour lutter contre la baisse massive des rentes qui plongeront des milliers de Fribourgeois dans la misère sociale et la précarisation. Délocalisation de la LoRo, de la buanderie de l'HFR, démantèlement des offices postaux dans ce canton, licenciements ou mises à la retraite de nombreux buralistes fribourgeois, conséquences sociales dramatiques pour plus de 15 000 fonctionnaires fribourgeois prochainement, c'est un tout et nous ne pouvons pas l'ignorer. Le groupe socialiste dénonce cette situation et, évidemment, soutiendra cette résolution.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt einstimmig die vorliegende Resolution. Wie will die Loterie Romande von uns verlangen, dass wir sie von den grossen Lotterien des Auslandes schützen, der Norddeutschen Klassenlotterie, der Süddeutschen Klassenlotterie, riesige Giganten aus Deutschland oder aus Frankreich? Wir sollen sie schützen vor dem Ausland, sie gehen aber ins Ausland. Das ist natürlich ein Widerspruch, der nicht geht. Vor etwa 15 Jahren haben wir hier in diesem Parlament das Gesetz geändert und zum Beispiel die Firma Escor in Düdingen liquidiert – viele Arbeitsplätze im Kanton Freiburg, viele Arbeitsplätze bei uns – mit dem Argument: Wir wollen die Loterie Romande behalten, damit das Geld dann auch bei uns bleibt. Ich bitte die Loterie Romande, das gleiche zu machen.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Il y a des décisions stratégiques d'entreprises qui revêtent une grande portée symbolique. La délocalisation des emplois de la Loterie Romande revêt précisément une portée négative et incompréhensible. Nous avons été particulièrement choqués par cette décision. Le groupe Vert Centre Gauche soutient toujours l'économie locale et les savoir-faire locaux et, à l'unanimité, s'engage dans cette résolution en vous invitant de la soutenir aussi.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Vor 15 Jahren hatte ich das Glück, im Rahmen einer international tätigen Firma zu arbeiten. Der Sitz der Firma war in der Schweiz, in Zürich, der Server in Deutschland, der Programmierer in Bangalore, und der Entscheidungsträger in Dallas. Sie können sich vorstellen: Sie sind jederzeit zum falschen Zeitpunkt am falschen Ort. Im Nachgang dazu, das haben Sie sicher auch festgestellt, haben sehr viele grosse Versicherungsgesellschaften in der Schweiz, aber auch Bankinstitute, praktisch sämtliche Informatik- und sonstige Dienstleistungen wieder zurück in die Schweiz geholt. Dies hat mehrere Gründe: Einerseits die Arbeitsqualität, andererseits die Verfügbarkeit der Personen und insbesondere – es wurde auch erwähnt – um, die Arbeitsplätze in der Schweiz zu erhalten beziehungsweise neue zu bilden.

Und was macht jetzt die Loterie Romande? Sie will auslagern. Ich gehe davon aus – ich habe es dem Kollegen André Schönenweid bereits mitgeteilt –, dass dies eine strategische Entscheidung war. Und weiter gehe ich davon aus, dass für die Strategie im Rahmen der Loterie Romande der Verwaltungsrat zuständig ist. Ich bitte Sie, die Liste der Mitglieder des Verwaltungsrates der Loterie Romande durchzugehen. Ich verstehe nicht, wie dies vom Verwaltungsrat so abgesegnet werden konnte.

Wir werden in unserer Fraktion diese Resolution ebenfalls unterstützen.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Si j'interviens ici, c'est parce que je suis membre du conseil d'administration de l'HFR et que je ne peux laisser dire des mensonges tels qu'ils sont prononcés par mon collègue Bonny. Il faut savoir qu'il n'y a pas eu de délocalisation de la buanderie de l'HFR et qu'aucun licenciement n'a été fait pour le personnel de la buanderie. Donc, arrêtez de dire des blagues. Je pense qu'à un moment donné, il faut juste rétablir les vérités.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Ce débat, que j'écoute avec beaucoup d'attention, reflète aussi le combat que je mène tous les jours. Vous savez que l'agriculture, avec ses produits, est toujours critiquée parce que trop chère. Alors, effectivement, si on déplace des places de travail à l'étranger, c'est aussi une question de coûts. Un exemple dans mon secteur des céréales: il y a 10 ans, on importait à peu près 20 000 tonnes de produits préfabriqués. Aujourd'hui, ce sont plus de 150 000 tonnes. Alors, j'estime que si dans ce Parlement, on va appuyer à une grande majorité cette résolution, j'attends aussi de tous les citoyens, au moins de tous les députés de voter tous les jours pour les produits suisses, car cela maintient aussi des places de travail, pas seulement dans l'agriculture, mais aussi dans la transformation, les moulins, les ventes, les boulangeries etc.

Juste un dernier chiffre, car vous aimez bien les chiffres: à Fribourg, on perd chaque année entre 60 et 80 exploitations. Cela veut dire qu'elles arrêtent leurs activités. Si on sait qu'en moyenne, il y a 1,5 employé par exploitation, c'est quand

même plus de 100 personnes qui doivent retrouver une place de travail. Alors, ce combat, je le connais, et le problème de la cherté, c'est aussi une question de salaires élevés. J'appuie évidemment cette résolution et vous encourage à en faire de même.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Après l'agriculture, la construction. Tous les jours, des produits de construction arrivent de l'étranger. Tous les jours, des citoyens suisses achètent à l'étranger. Tous les jours, sur internet, des citoyens commandent des produits. Et tous les jours, depuis quelques temps, les syndicats revendiquent des augmentations de salaires, des bons salaires suisses, qui permettent d'acheter beaucoup plus à l'étranger. Je l'écrivais dans la Boîte aux lettres il y a une année ou deux: comme ça, nous allons droit dans le mur. Donc, je soutiendrai bien sûr cette résolution, mais il y a d'autres problèmes. Et on doit aussi faire en sorte de rappeler ceci de temps en temps à nos citoyens. Si on veut garder nos salaires élevés, notre niveau de vie dans ce pays, il faut peut-être songer à acheter suisse.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Après l'agriculture, la construction, la clientèle, je pense qu'il est nécessaire aussi de se pencher sur la clientèle de la Loterie Romande. Nous avons parlé des bénéficiaires, qui ne sont certainement pas satisfaits des changements de prestations de la LoRo. Mais je pense à tous ceux qui, jour après jour, achètent des billets et jouent. Ce sont des citoyens qui n'ont pas nécessairement de grands moyens financiers, qui achètent des billets de la Loterie Romande. Et j'aimerais bien savoir si la direction de la Loterie Romande a pesé le pour et le contre entre les quelques milliers de francs d'économies qu'elle va faire en délocalisant un de ses services et les quelques dizaines de milliers de francs de pertes qu'elle va avoir en perte d'image auprès des gens simples qui achètent des billets de loterie romande.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Je peux difficilement laisser passer la question des revendications salariales des employés du bâtiment, qui seraient pour aller acheter à l'étranger. Les travailleurs du bâtiment, cela fait un nombre d'années considérable qu'ils n'ont pas eu d'augmentation. Ils ont besoin d'améliorations pour vivre dans ce pays. Je passe sur tous les arguments, mais je note quand même les augmentations d'assurance-maladie perpétuelles qui font que le pouvoir d'achat baisse et ce n'est pas un plaisir pour les salariés de devoir acheter au meilleur marché, que ce soit chez Lidl ou à l'étranger. C'est souvent une nécessité et j'aimerais qu'on la respecte. Je suis convaincu que tous les salariés auraient plaisir à pouvoir dépenser leur argent s'ils en avaient assez.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 86 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 86.*

—

Motion 2016-GC-75 Jean-Daniel Wicht/ Jacques Vial

Améliorer l'efficacité de la lutte contre le travail au noir¹

Prise en considération

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis le directeur adjoint de l'Union Patronale du canton de Fribourg et membre du groupe de travail interdisciplinaire créé par le Conseil d'Etat qui a élaboré les 15 mesures visant à lutter efficacement contre le travail au noir dans le canton de Fribourg. Je reprends cette motion de mon ancien collègue du Grand Conseil, M. Jacques Vial.

Die Schwarzarbeit hat in den letzten Jahren zweifelsohne massiv an Bedeutung zugenommen, dies nicht nur in den Grenzkantonen aufgrund des heute geltenden vereinfachten Marktzuganges. Immer mehr verbreitet ist die Schwarzarbeit auch im Landesinnern in der Binnenwirtschaft, so auch im Kanton Freiburg. Die in den Unterlagen angegebene geschätzte Milliarde Franken an Wirtschaftsleistung, die über den Schwarzmarkt abgewickelt wird, muss für alle Akteure mehr als alarmierend sein. Ja, sie muss für alle eine Aufforderung zum Handeln sein.

C'est pour ces raisons que l'Union Patronale du canton de Fribourg et la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs ont demandé en novembre 2016 un entretien avec les responsables de la Direction de l'économie et de l'emploi. Lors de cette rencontre, nous avons clairement montré qu'aujourd'hui, surtout dans le secteur de la construction, une masse d'activités commerciales illégales s'est établie et exerce de plus en plus de pression sur les entreprises, lesquelles agissent avec honnêteté et en conformité avec la loi. Les conséquences directes sont la perte de commandes au profit de concurrents qui exercent leurs activités dans des conditions-cadres non conformes à la loi, la perte de marges due à une concurrence déloyale et donc la mise en danger d'emplois et de places de formation, mais aussi des recettes fiscales et des cotisations aux assurances sociales non perçues.

Dans le groupe de travail interdisciplinaire, tous les acteurs, sans exception, composés de représentants des services de l'Etat, des employeurs et des syndicats, du Pouvoir judiciaire, de la police et des assurances sociales, ont convenu qu'il était urgent d'agir. J'ai rarement vu tous les acteurs d'un sujet se serrer les coudes de cette façon. Tout le monde est conscient du fait que plus une économie parallèle s'établit, plus elle affecte les entreprises honnêtes. Les 15 mesures élaborées conjointement pour lutter contre le travail au noir sont un langage clair. Malheureusement, le Conseil d'Etat n'a apparemment pas encore assez pris note de ces mesures telles que proposées. Malgré les annonces répétées, selon lesquelles le sujet deviendrait un objectif principal de la période législative et serait également défini comme une priorité de la politique criminelle, on peut sentir beaucoup de retenue dans la réponse à la motion; en fait, on se cache derrière les contraintes budgétaires et autres clarifications nécessaires.

Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est au bénéfice de l'Etat et de toute la société que de mettre en place des mesures efficaces, puisqu'un volume de travail important pourrait être légalisé. Personnellement, je ne suis nullement en faveur d'un Etat policier, mais aujourd'hui, l'écart entre le volume de contrôles effectifs et le volume des contrôles nécessaires, raisonnables et également dissuasifs est si grand que des nouvelles mesures s'imposent. Surtout en tenant compte que l'investissement dans la lutte contre le travail au noir est plus que rentable.

¹ Déposée et développée le 16 juin 2016, BGC juin 2016 pp. 1936ss; réponse du Conseil d'Etat le 3 juillet 2018, BGC septembre 2018 pp. 3144ss.

Je demande donc instamment au Conseil d'Etat de réexaminer très rapidement les propositions du groupe de travail interdisciplinaire et de créer surtout les conditions d'une mise en œuvre réussie. Introduisons rapidement les cartes de chantier dans le canton de Fribourg, comme les associations patronales en partenariat avec les syndicats les mettent actuellement en place avec beaucoup d'efforts et d'investissements importants et déclarons ces cartes obligatoires dans le cadre des chantiers publics. Employons une équipe d'enquêteurs spécialisés pour recueillir les preuves nécessaires à une condamnation, renforçons également la position des inspecteurs afin que les audiences et saisies puissent avoir lieu sur place et pour qu'il n'y ait pas que des constatations, qui souvent ne sont pas suivies d'effet au cours des enquêtes ou qui sont sanctionnées de manière minimale.

Aujourd'hui, la volonté de coopération interinstitutionnelle existe et je demande au Conseil d'Etat de favoriser la continuité de cette coopération. Je vais encore plus loin et demande d'institutionnaliser cet échange et cette collaboration entre les acteurs, par exemple en poursuivant les rencontres entre les acteurs interdisciplinaires.

C'est pour ces raisons que je vous invite à accepter cette motion dans son intégralité et à rejeter la proposition de fractionnement du Conseil d'Etat. Donnons-nous les moyens de lutter efficacement contre le travail au noir dans le canton de Fribourg. Protégeons les employeurs et les employés honnêtes, et non ceux qui tentent d'exploiter le système par tous les moyens.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Le groupe UDC a étudié avec attention la motion demandant l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre le travail au noir déposée par les députés Jean-Daniel Wicht et Jacques Vial.

Cette problématique pénalise les acteurs de l'économie dans son ensemble: il s'agit d'une part de concurrence déloyale envers les entreprises honnêtes et d'autre part, c'est un danger pour les salariés, dont les charges sociales ne sont pas payées et qui peuvent se retrouver précarisés. Pour leur part, l'Etat et les assurances sociales sont amputés d'une façon non négligeable de leurs recettes.

Dans ce contexte, nous saluons la mise sur pied par le Conseil d'Etat d'un groupe de travail interdisciplinaire, afin de trouver des pistes pour éradiquer autant qu'il se peut ce fléau.

Il en ressort de bonnes solutions dans les 15 fiches techniques qu'il propose et qui sont détaillées dans le message. Cependant, nous constatons que la mise en œuvre de ces mesures se fera en fonction des disponibilités budgétaires et selon les priorités définies par le Conseil d'Etat. Or, il est aussi mentionné dans le message que le phénomène semble prendre de l'ampleur dans notre canton. Il y a donc urgence.

C'est pour cette raison que le groupe UDC va soutenir à l'unanimité la motion telle que proposée par ses auteurs.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt die Motion unserer Kollegen Wicht und Vial einstimmig.

Eine Anregung hätten wir allerdings. Man kann so viele Inspektoren anstellen, wie man will. Die besten Kontrolleure auf den Baustellen sind die Nachbarn und die Branchenkonkurrenten. Der Herrgott sieht alles, der Nachbar aber noch mehr. Darum regen wir an, dass wie in anderen Regionen und Kantonen ein Whistleblower-System geprüft und umgesetzt wird. Wir sind allerdings dagegen, dass auch der Bauherr verantwortlich gemacht werden kann, wenn auf seiner Baustelle Schwarzarbeit vonstattengeht. Stellen Sie sich vor, Sie bauen ein Einfamilienhaus und müssen selber bei allen Handwerkern kontrollieren, ob sie korrekt angemeldet sind.

Wir bitten Sie, die Motion der Kollegen Wicht und Vial einstimmig zu unterstützen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le groupe PDC regrette vivement le formalisme dont a fait preuve le Conseil d'Etat dans sa réponse à ce postulat. En effet, nous aurions préféré ressentir plus de dynamisme et de volonté d'agir rapidement. A l'exception du point 4 de la motion, pour lequel nous comprendrions mal la volonté de faire du maître d'ouvrage un policier, notre groupe accepte tous les points proposés. Nous aimerions encore que les motionnaires précisent mieux leurs intentions sur ce point-là.

Nous ne comprenons pas que le Conseil d'Etat ne met pas plus de moyens financiers afin de percevoir des montants dus et de mettre sur pied d'égalité toutes les entreprises. Il est nécessaire de doter le canton d'une équipe permanente de policiers pour lutter efficacement contre le travail au noir. En effet, certaines entreprises profitent d'un manque de contrôles pour faire des économies, ce qui leur permet de baisser les coûts et donc d'être plus concurrentielles.

Le groupe de travail, mis sur pied il y a deux ans, a terminé son travail depuis plus d'une année.

Si de nombreuses propositions vont même au-delà de ce que demande la motion, il est temps de les mettre en œuvre.

Le groupe PDC acceptera donc cette motion afin de démontrer clairement son impatience à voir les choses changer dans le domaine du travail au noir qui est la norme pour certaines entreprises.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je m'exprime à titre personnel. Je suis pour le moins déçu de la réponse donnée par le Conseil d'Etat à la motion de notre collègue Jean-Daniel Wicht et notre ancien collègue Jacques Vial. Réponse non seulement insuffisante, mais aussi tardive, puisque la motion date du 16 juin 2016.

En résumé, sur six propositions formulées par les motionnaires, une seule trouve grâce aux yeux du Conseil d'Etat. Cela donne le sentiment que le Conseil d'Etat n'a pas pris conscience du véritable fléau qu'est devenu le travail au noir dans notre pays, respectivement dans notre canton.

Il faut aussi le dire, le travail au noir s'est considérablement développé avec l'accord sur la libre circulation. Pour celles et ceux d'entre vous qui prétendez défendre l'économie ou les travailleurs en ne jurant que par des accords de libre échange et de libre circulation, je vous invite à enlever de temps en temps vos lunettes roses et aller voir ce qui se passe sur les chantiers. A cet effet, un récent reportage de la RTS était édifiant. A titre d'exemple, un employeur étranger exigeait de ses travailleurs, sur un chantier suisse évidemment, qu'en cas de contrôle, ils affirment être payés 29 frs de l'heure, le prix convenu dans la CCT de la branche. Une fois de retour dans leur pays, en Roumanie ou en Pologne, l'employeur leur retenait 20 frs de l'heure au titre de diverses dépenses. Au final, le travailleur sur le chantier suisse n'était payé que 9 frs de l'heure.

Nos entreprises luttent quotidiennement contre le travail au noir et la concurrence déloyale. Dès lors, le temps est venu de prendre le taureau par les cornes et de lutter à armes égales contre ces profiteurs. Tout le monde paie les conséquences du travail au noir, nos entreprises honnêtes et loyales, leurs travailleurs, les assurances sociales et finalement la collectivité publique et l'ensemble de nos concitoyens. Malgré cela, on a le sentiment que le Conseil d'Etat se fourvoie dans des considérations juridiques et renvoie le plus souvent la balle à Berne pour éviter de trop s'engager. La Suisse, et le canton de Fribourg n'y fait pas exception, fait preuve d'une très grande naïveté dans la lutte contre ce fléau qu'est devenu le travail au noir.

Aujourd'hui, la lutte contre ce fléau doit devenir l'une de vos priorités, M. le Conseiller d'Etat. Je l'ai dit, tout le monde en paie les conséquences. Et certaines actions peuvent être entreprises sans tarder avec des compétences cantonales, à savoir:

- > la généralisation de la carte professionnelle, à commencer dans les chantiers publics. Ceci, vous pouvez le faire dès lundi;
- > la création de postes d'enquêteurs avec la constitution de groupe d'enquêteurs spécialisés. Cela exige des moyens financiers, j'en conviens, mais le retour sur investissements est assuré. Le SPE estime que le travail au noir coûte 1 milliard de frs par an au canton de Fribourg;
- > le Registre du commerce et l'Office cantonal des faillites devraient aviser le Ministère public en cas de faillite en chaîne et de soupçon de constitution de sociétés avec des noms d'emprunt, souvent au sein de la même famille;
- > ne pas hésiter à fermer les chantiers et les entreprises qui ne sont pas en règle. Vous le dites, pour cela il faut étendre le champ d'application de l'article 77 de la loi sur l'emploi et le marché du travail. C'est de la compétence

cantonale. Vous pouvez le faire sans tarder. En attendant, rien n'empêcherait de multiplier des opérations coup de poing pour démontrer la volonté de l'Etat de lutter contre le travail au noir;

- > constituer les bases légales permettant de renforcer les sanctions. Les amendes sont généralement ridicules par rapport au profit que peuvent engendrer les acteurs du travail au noir. Il est urgent d'augmenter considérablement les sanctions pour qu'elles deviennent véritablement dissuasives. Dans le même esprit, il faut aussi prévoir la condamnation des maîtres d'ouvrage. Dans certains cas, ils sont complices des acteurs du travail au noir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, avec ces quelques considérations, j'invite le Conseil d'Etat à agir sans tarder et vous, chers collègues, à accepter la motion dans son intégralité.

Péclard Cédric (VCG/MLG, BR). J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche. Notre groupe a examiné avec beaucoup d'intérêt cette motion pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le travail au noir. Les statistiques nationales sur ce fléau donnent le tournis. Même si la Suisse est brillante, en comparaison internationale, le travail au noir représente environ 400 000 travailleurs équivalent plein temps, auxquels il faut ajouter environ 60 000 employés étrangers en situation illégale. Cette malheureuse pratique déséquilibre et perturbe la bonne concurrence économique entre les entreprises, pénalise grandement celles qui s'efforcent de respecter les conditions de travail, désavantage les travailleurs, diminue les recettes pour les assurances sociales et l'administration fiscale. Il est, à notre avis, nécessaire et primordial que le canton mette tout en œuvre, afin de lutter contre toute forme de travail souterrain non déclaré.

Il est de même très important de maintenir une pression constante sur toutes les entreprises qui seraient tentées de ne pas respecter les dispositions légales du marché du travail, cela par des contrôles soutenus permettant de les dissuader. J'ai découvert ici qu'il est facile de légiférer. Mais encore faut-il se donner le maximum de moyens pour prohiber toute forme d'abus. Cette motion a de plus le mérite d'inciter le canton à se doter d'une équipe permanente de policiers supplémentaires pour soutenir les inspecteurs du travail. Travail au noir et sécurité au travail sont étroitement liés. L'encouragement de toute forme de surveillance dans le contrôle de la légalité des travailleurs permet de plus de déceler toute entreprise qui ne respecte pas les règles de la sécurité au travail. Au vu de ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche va, à sa majorité, refuser le fractionnement de la motion tel que désiré par le Conseil d'Etat et va accepter la motion telle que présentée dans sa version originale par les motionnaires.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). En premier, mes liens d'intérêts: je suis responsable du syndicat Unia, fais partie du Bureau de l'inspection des chantiers Fribourg, de la Commission de l'emploi et du marché du travail, du groupe de travail inter-

disciplinaire qui a œuvré sur ce travail au noir et de nombreuses commissions paritaires dans le canton de Fribourg, qui sont, pour l'entier, concernées par le travail au noir.

Le groupe socialiste soutient l'entier de la motion et s'oppose au fractionnement. On a parlé de fléau pour le travail au noir. Il s'agit bien d'un fléau, qui concerne tous les salariés. Les travailleurs détachés et tous les salariés sont concernés par les abus d'employeurs, qu'ils soient suisses ou étrangers. La libre circulation n'a strictement rien à voir avec les abus qui ont lieu dans ce canton. Il y a des problèmes avec les contrôles du travail dans la libre circulation. Il s'agit de renforcer les contrôles et non pas de détruire le droit du travail, comme c'est souhaité au niveau national aujourd'hui.

Pour ce qui est du travail au noir dans le canton, très concrètement, des entreprises adjudicatrices génèrent ce travail au noir en instituant la sous-traitance comme manière d'affaire. Cette sous-traitance ne peut se faire qu'à des prix limités. La conséquence, c'est que les sous-traitants ne respectent pas les assurances sociales, les conditions de travail et, bien sûr, ne paient pas d'impôts. Ce mécanisme doit être enrayé. C'est le facteur essentiel, à notre sens, du travail au noir. Pour ce faire, il est indispensable que tous les chantiers, mais en particulier les chantiers des collectivités publiques et l'ensemble des mandats qui sont donnés aux collectivités publiques limitent très clairement la sous-traitance à ce qui est techniquement indispensable et ne la permettent pas pour des raisons économiques. Les maîtres d'œuvre, la collectivité, mais aussi les associations de communes ont des responsabilités dans ce domaine-là. Ce n'est pas en se voilant les yeux et en ne regardant pas à qui, à quelle entreprise on donne son mandat et comment celui-ci est géré que nous allons limiter la sous-traitance.

Il est donc nécessaire d'avoir une responsabilité des maîtres d'œuvre. Ensuite, contrairement à ce qui est mis dans le message, les conditions de travail sont intimement liées au travail au noir. Cela ne se limite pas simplement aux assurances sociales et à la fiscalité. La loi fédérale précise très clairement que les conditions de travail font partie des documents qui doivent être fournis par les entreprises. Les faillites en chaîne sont la généralité. Le droit fédéral est extrêmement laxiste dans ce domaine. Nos autorités et nous devons intervenir pour le changer. Mais en parallèle, il suffit de mettre quelques forces à l'Office cantonal des faillites pour investiguer, examiner ces faillites jusqu'au bout, pas six mois avant, mais cinq ans. Et on trouvera que les administrateurs ont des responsabilités et on pourra les sanctionner. Ceci n'est pas fait. En ce qui concerne les recherches et le fait de mettre des forces pour investiguer, aujourd'hui, un travailleur qui est concerné annonce son travail et ne donne pas ces informations. C'est donc nécessaire d'avoir des recherches approfondies dans ce domaine. Les chantiers doivent également pouvoir être bloqués avant que les choses repartent. Le groupe socialiste soutient la motion dans son intégralité.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Quels sont les pires fléaux dans un Etat? Je pense que l'un des grands fléaux, c'est d'abord la corruption. On a la chance, dans notre pays, de ne quasiment pas connaître le principe de la corruption. En tout cas, elle n'est pas du tout généralisée. On a eu, durant les années 90, un système de dessous de table généralisé. Il a fallu des sanctions judiciaires fortes, des emprisonnements, pour faire cesser l'habitude d'acheter tout bien immobilier par des dessous de table. Heureusement, cette période-là est bien révolue. Aujourd'hui, c'est le travail au noir qui nous touche. Lorsque je vois les chiffres de ce rapport, qu'on nous parle de 6 à 7%, 42 milliards pour notre pays, 1 milliard pour notre canton, sommes qui vont dans une économie souterraine, on ne peut pas rester les bras ballants. Le moment est d'agir et la motion Wicht/Vial va absolument dans la bonne direction. C'est quoi, ce travail au noir? C'est d'abord du dumping salarial, des ouvriers et des employés qui ne sont pas payés correctement. Ce sont des assurances sociales non payées, des rentes pas payées correctement et c'est un abus d'abord des employés. Ce même abus pour les patrons, pour les chefs d'entreprise qui ne peuvent pas se battre à concurrence loyale par rapport à d'autres entreprises et qui perdent des mandats hautement intéressants pour notre région et pour notre canton. Mais c'est aussi une perte évidente pour le canton de Fribourg, pour les communes, fiscalement, pour la TVA, pour les assurances sociales, qui manquent à l'appel cet argent-là. Ce qui m'a frappé, dans les discussions par rapport à ce sujet, c'est l'unité de la gauche, de la droite, des milieux patronaux et des milieux des syndicats. Il faut lutter efficacement et tout de suite contre le travail au noir. Je pense que nous n'en faisons pas assez. J'ai trouvé, M. le Conseiller d'Etat, que vous avez fait un bon travail, une bonne approche, mais si je pouvais me permettre une image, c'est un peu le marathonien qui arrive au 41^e kilomètre et à qui il manque les 50 derniers mètres. Là, il lui manque l'énergie, au dernier bout, pour dire: «Oui, on va jusqu'au bout!» Je sais votre engagement. J'ai pu parler avec vous. Cela ne dépend pas que de vous. Mais à mon avis, il y a des choses qui ne sont pas acceptables. Je ne peux pas accepter que la somme de 1 250 000 frs soit trop chère dans notre budget de 3,5 milliards pour prendre des mesures concrètes et rapides dès l'année prochaine. Non, mettez ce montant au budget. On en a besoin. Et dans votre rapport, vous ne faites à aucun moment allusion au retour sur cet investissement: sur 1,5 milliard d'économie souterraine, si on en récupère la moitié, faites le calcul au niveau fiscal, au niveau des assurances sociales. Nous sommes tous d'accord de mettre 1,2 millions à notre budget et je veillerai à cela. Et engageons le personnel nécessaire. Je pense que vous avez fait une bonne étape. On sent très clairement qu'il faut aller plus loin et nous, le Grand Conseil, on veut vous dire: vous devez aller plus loin. Il faut plus et rapidement. En finalité, je vais vous citer un mot que m'a soufflé un patron d'origine portugaise d'une petite entreprise fribourgeoise: «Les Fribourgeois, vous êtes quand même drôles. Pour contrôler un bus ou un train, vous vous mettez à cinq et on est contrôlé toutes les

semaines. Moi, sur les chantiers, je ne suis jamais contrôlé.» Regardez un peu la proportion des choses. Il y a une certaine réalité. Le groupe démocrate-chrétien va soutenir à l'unanimité la motion initiale des collègues Vial et Wicht et je vous recommande d'en faire de même.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Sans vouloir briser la belle unité évoquée par le collègue Dafflon, il y a, dans ce débat aujourd'hui, un grand tabou. Ce sont les contrôles fiscaux. Le travail au noir génère des capitaux illégaux – vous en avez évoqué l'importance – qui finissent dans une *black box*. Et personne ici n'a évoqué l'importance de renforcer les contrôles fiscaux, la collaboration entre les différents services. Il faudrait par exemple que toute entreprise contrôlée avec des travailleurs au noir fasse l'objet d'une investigation fiscale poussée, que ses représentants fassent l'objet d'une investigation fiscale poussée, afin de traquer les capitaux illégaux qui sont générés par le travail au noir. Vous parlez, M. Peiry, des problèmes avec l'Union européenne et de la libre circulation. Eh bien, tous ces pays qui pratiquent la libre circulation avec nous sont bien plus ouverts à l'échange d'informations en matière fiscale et en matière de blanchiment d'argent que nous le sommes. Donc, si la Suisse et le canton de Fribourg veulent lutter efficacement contre le travail au noir, le tabou des investigations fiscales et du secret bancaire doit tomber une fois pour toutes, parce que ce secret bancaire-là ne protège que les profiteurs et ne bénéficie pas à notre population.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'aimerais remercier tous les intervenants qui soutiennent – à l'unanimité, me semble-t-il – la motion que j'ai déposée, il y a plus de deux ans, avec notre ancien collègue Jacques Vial. Avant de poursuivre, je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du Bureau de l'inspection des chantiers Fribourg, qui gère le contrôle des chantiers avec les inspecteurs du travail au noir, et je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont de nombreux membres sont plus qu'agacés de la concurrence déloyale qui sévit dans la branche sur le territoire de notre canton.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat, qui a entendu l'appel de notre association et qui a créé un groupe de travail interservices avec les partenaires sociaux, groupe dans lequel j'ai pu apporter mon expérience et l'éclairage de 20 ans d'observation des chantiers fribourgeois. Il m'est agréable de saluer l'excellent travail qui a été réalisé, l'année dernière, sous l'égide du Service public de l'emploi. Quinze mesures ont été proposées au Conseil d'Etat, soutenues à l'unanimité par tous les membres de ce groupe de travail. M. Bruno Marmier, dans ces 15 mesures, il y a une amélioration de la collaboration interservices et je peux vous assurer que le Service cantonal des contributions est très intéressé par ce travail. Si je suis très satisfait que l'on traite enfin cette motion, je suis fâché sur trois éléments de la réponse très documentée du Conseil d'Etat.

Premièrement, les deux mesures les plus efficaces sont celles qui sont placées en deuxième et troisième priorité, parce qu'elles sont onéreuses et les délais de mise en œuvre ne sont pas précisés.

Deuxième phrase qui irrite, les mesures seront menées dans les limites du budget, dicit le Conseil d'Etat. Cette affirmation me fait bondir. Franchement, c'est un peu l'hôpital qui se fout de la charité. Dans le message, il est confirmé que le coût du travail au noir représente pour le canton de Fribourg 1 milliard de frs. Même si l'on investit 1 million de salaires en engageant quelques EPT supplémentaires pour confondre les tricheurs par des mesures d'observation et d'investigation, après deux ans, l'investissement sera rentabilisé. Dans l'absolu, si les enquêtes permettent de récupérer seulement 10% de cette économie souterraine, ce sont 100 millions qui pourraient entrer dans les caisses sociales et publiques en relation avec les salaires soustraits aux impôts et aux assurances sociales.

Chers collègues, vous en conviendrez, l'Etat est immensément pingre dans sa lutte contre la tricherie organisée. Il met actuellement et annuellement 180 000 frs à disposition de l'Inspectorat des chantiers (anciennement Association fribourgeoise des contrôles), soit 1.2 EPT pour lutter contre le travail au noir dans la construction du canton de Fribourg. A noter que la moitié de ce montant est financé par la Confédération. Ecoutez bien la suite: la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions met à disposition de l'inspectorat le même montant, 180 000 francs, pour contrôler l'élimination correcte des déchets de chantiers, alors qu'il n'y a quasiment plus de problèmes depuis 15 ans. Cherchez l'erreur.

En comparaison, la seule commission paritaire du gros œuvre du canton de Fribourg consacre 3.5 EPT pour contrôler les entreprises de construction fribourgeoises et ses 4500 travailleurs dans le domaine du respect des salaires conventionnés et de la retenue correcte des charges sociales. Cette commission prononce des amendes pour les contrevenants allant jusqu'à 50 000 frs – on ne trouve pas ça du tout au niveau judiciaire – et demande des corrections salariales pouvant parfois dépasser les 100 000 frs. La Justice fribourgeoise n'a pas les bases légales pour amender fortement les fraudeurs. Les peines actuelles sont risibles et ne dissuadent pas les patrons indéliçats.

Monsieur le Commissaire, merci de répondre tout à l'heure à cette question: devrez-vous compenser les nouveaux EPT demandés par le groupe de travail dans votre Direction? J'ai peur de connaître la réponse. Et si celle-ci est oui, je m'engage à déposer un outil parlementaire pour corriger cette stupidité. Il est temps d'arrêter d'être naïf: ne dit-on pas qui ne dit rien consent?

Enfin, le troisième et dernier point qui me fâche, c'est la proposition de fractionnement de cette motion. Chers collègues, il est temps de donner ce signal très attendu en acceptant cette motion à l'unanimité et surtout sans fractionnement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tiens à dire d'emblée que le Conseil d'Etat partage entièrement ou alors à 100% les préoccupations des motionnaires et des intervenants de ce matin, respectivement des chefs d'entreprise de notre canton. Et je les en remercie. C'est que l'enjeu est vraiment de taille. Vous l'avez dit, c'est aussi noté dans la réponse du Conseil d'Etat, les estimations parlent d'environ un milliard de francs qui serait donc soustrait au circuit économique de notre canton. On parle même de 42 milliards à l'échelle nationale. C'est une estimation, parce qu'évidemment, on ne peut pas contrôler cela. Il faut aussi dénoncer les autres effets nuisibles du travail au noir. On parle certes de la distorsion de la concurrence, de la détérioration des conditions de travail et évidemment aussi du dumping salarial. Ce fléau, c'est un concept qui impacte tout autant l'économie que les individus et finalement aussi l'Etat, comme cela a été dit notamment par les députés Dafflon et Jaquier. Et c'est tout simplement intolérable. L'ampleur du phénomène, sa persistance de même que son augmentation ont, selon notre perception, nourri la volonté des autorités de durcir fortement le ton, comme le Conseil d'Etat l'a annoncé à plusieurs reprises ces derniers mois. Cela a été dit en 2016, la motion Wicht/Vial, devenue Wicht/Bürdel, a donc rencontré une complète détermination du Conseil d'Etat à rechercher de nouvelles solutions pour améliorer cette efficacité de la lutte. Cela a été mentionné, le groupe de travail interdisciplinaire, créé par le Conseil d'Etat en décembre 2016, s'est rapidement mis au travail. Et je ne peux pas m'empêcher ici d'ouvrir une courte parenthèse pour remercier en mon nom personnel, mais aussi au nom du Conseil d'Etat, tous les participants à ce groupe de travail pour leur engagement et leur belle unanimité. Ils ont pu proposer des mesures coordonnées et réfléchies afin de contrer ce fléau. Mais même durant la période d'élaboration des 15 mesures listées dans la réponse du Conseil d'Etat, nous avons augmenté la pression sur les tricheurs. Rien qu'en 2017, 500 entreprises ont été contrôlées; un tiers d'entre elles ont été dénoncées à l'autorité compétente pour un soupçon d'infraction. Donc, vous l'avez constaté, le Conseil d'Etat a répondu à la présente motion Wicht/Bürdel le 3 juillet dernier. Mais depuis cette date-là, Mesdames et Messieurs, un certain nombre de mesures proposées, en réponse aux motionnaires, sont d'ailleurs d'ores et déjà implantées ou sont en passe de l'être. Permettez-moi un petit inventaire: multiplication des opérations coup de poing avec la Police cantonale et les préfectures – opérations qui ont été relatées dans la presse –, lancement par les partenaires sociaux de deux cartes professionnelles dans le domaine de la construction afin, bien évidemment, de contribuer à une situation de saine concurrence sur les chantiers de construction fribourgeois.

Je pense aussi à l'augmentation des forces de contrôle, qui est en voie de réalisation, puisqu'un quatrième inspecteur cantonal entrera en fonction cet automne. Je note entre parenthèses que c'est un EPT pris sur le budget courant de la

Direction de l'économie et de l'emploi. Et sachez que l'engagement d'un cinquième inspecteur est d'ores et déjà prévu pour le printemps prochain, sous réserve de l'approbation de ce poste dans le budget par le Grand Conseil. Ces postes supplémentaires sont un tiers de nouveaux postes attribués à la Direction de l'économie et de l'emploi dans le budget 2019. Donc, un tiers de tous les postes qu'on obtient à la Direction de l'économie et de l'emploi, à l'exception de l'enseignement, est donc dévolu à la lutte contre le travail au noir. Concernant cet effectif destiné au contrôle contre le travail au noir, je précise encore pour être complet que le Service public de l'emploi a délégué, par un mandat de prestations, l'exécution de 200 contrôles par an à l'AFCo, devenue inspectorat chantiers Fribourg. Enfin, il a aussi lieu de mentionner la contribution des partenaires sociaux, cela a aussi été mentionné, qui peuvent infliger des amendes jusqu'à 50 000 frs en cas d'infraction aux dispositions des CCT. Cela répond partiellement aux remarques des députés Peiry et Wicht.

Et finalement, toujours au chapitre des mesures déjà réalisées ou en passe de l'être, je pense encore au renforcement du statut des inspecteurs TN – c'est probablement la mesure la plus importante – et là, je peux vous dire clairement que d'entente avec le Ministère public, cette mesure permettra de donner des compétences de police aux inspecteurs, notamment, comme cela a été demandé, pour améliorer l'observation, afin de renforcer donc l'efficacité des enquêtes pénales et qui permettent finalement des sanctions plus sévères. Cela répond au député Bürdel. Je pense enfin aux nouvelles sanctions et au renforcement de celles existantes: la possibilité de donner la compétence aux inspecteurs d'ordonner des mesures administratives immédiates, telles que la suspension d'activité d'un chantier, est à l'étude, comme c'était revendiqué par le député Peiry. D'autre part, la question du montant maximal de l'amende, aujourd'hui limité à 100 000 frs à l'encontre de la personne fautive, fera l'objet d'un durcissement visant cette fois-ci l'entreprise fautive. Et je tiens vraiment à souligner que les deux dernières mesures que j'ai mentionnées font l'objet de modifications, comme cela a été proposé, de la LEMT et de son règlement d'exécution qui seront mises en consultation cet automne. Donc, on n'a pas attendu de modifier ou de travailler cette modification de la loi. C'est plus ou moins prêt et cela va être en consultation encore cet automne. Concernant la carte professionnelle, je suis aussi très heureux de pouvoir annoncer, sous la supervision de son Directeur, que la DAEC compte imposer la titularité de la carte professionnelle pour les marchés de construction du gros œuvre, en procédure ouverte, à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette exigence sera ensuite étendue au marché du gros œuvre en procédure sur invitation et de gré à gré, puis finalement au marché de construction du second œuvre. A noter que l'on ne parle que des marchés publics de l'Etat de Fribourg, mais pas de ceux des communes et encore moins des marchés privés. Ceci étant dit, et là je réponds partiellement au député Jaquier, le Conseil d'Etat veillera toutefois à insister fortement auprès

des grands promoteurs de la construction dans d'autres cantons, au niveau public ou privé, pour qu'ils généralisent eux aussi l'exigence d'une telle carte sur leurs chantiers.

Zwei, drei Worte vielleicht noch zur Komplexität bei der Bekämpfung der Schwarzarbeit. Das System ist komplex. Es wurde gesagt, die Feststellungen der Inspektoren vor Ort werden von mehreren Akteuren untersucht, bevor sie eine Sanktion in ihrem jeweiligen Kompetenzbereich aussprechen können. So ist es zum Beispiel üblich, dass die Inspektoren für eine kontrollierte Person mehrere Anzeigen erstatten, nämlich bei den Strafbehörden, bei den Behörden, die für das Ausländerrecht zuständig sind – und damit antworte ich Grossrat Marmier – und natürlich auch bei den Steuerbehörden und bei den Sozialversicherungen.

Die verschiedenen Behörden bearbeiten die Anzeigen gestützt auf ihre eigene Gesetzgebung und sprechen gegebenenfalls entsprechende Sanktionen aus. Neben diesen Sanktionen werden auch die Sanktionen nach dem Gesetz gegen die Schwarzarbeit selbst ausgesprochen, falls ein schwerwiegender oder wiederholter Vorstoss gegen die gesetzlichen Pflichten vorliegt.

Die Anwendung der Bundesvorschrift zur Bekämpfung der Schwarzarbeit verlangt also eine effiziente Koordination – das wurde bereits herausgestrichen – zwischen den verschiedenen Akteuren: Amt für Arbeitsmarkt, Baustelleninspektorat, AFCo, Amt für Bevölkerung und Migration, Staatsanwaltschaft, Oberamtmänner, Kantonspolizei, kantonale Steuerverwaltung – ich sage es noch einmal – und die Gewerkschaften. All diese Akteure haben ihre eigenen Aufgaben, gestützt auf eigene Gesetze und man darf hier sagen, dass die Koordination bisher nicht immer ganz optimal war. Die Revision des Bundesgesetzes gegen die Schwarzarbeit, die am 1. Januar dieses Jahres in Kraft getreten ist, klärt deshalb den Austausch zwischen den Behörden und ermöglicht einen besseren Überblick über den Bereich.

Im Kanton Freiburg haben die verschiedenen Akteure, die miteinander die vorliegenden Massnahmen ausgearbeitet haben, unter Beweis gestellt, dass sie dieser komplexen Aufgabe gewachsen sind und dass sie fähig sind, effizient zusammenzuarbeiten. Dies freut mich natürlich sehr.

Avant de conclure, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je le répète: le Conseil d'Etat partage pleinement les inquiétudes des motionnaires. D'ailleurs, avec la modification de la LEMT prévue, avec la multiplication des opérations coup de poing, avec l'engagement de deux nouveaux inspecteurs, je voudrais souligner quand même un fait assez rare, à savoir qu'une motion, sur laquelle le Grand Conseil ne s'est pas encore prononcée, est déjà partiellement réalisée dans les faits ou en cours de réalisation. Donc, j'espère que vous verrez la très forte détermination du Conseil d'Etat sur ce dossier. En réponse à la sollicitation du député Bürdel, qui voulait institutionnaliser les rencontres avec les

acteurs, c'est une excellente idée. Elle est d'ailleurs prévue, c'est la treizième des 15 mesures proposées par le groupe de travail. Par rapport à l'intervention du député Peiry, en fait, dans son énumération, il reprend largement les thèmes retenus par les fiches techniques. Par rapport à l'intervention du député Jaquier sur les faillites en chaîne, je vous renvoie aussi à la troisième fiche technique (annonce au RC et à l'OCF). Par rapport à l'intervention du député Marmier sur les contrôles fiscaux, les dénonciations à l'autorité fiscale sont faites lors des soupçons et l'autorité fiscale était membre du groupe interdisciplinaire sur le fonds. Sa position est celle du député Marmier. En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter la motion. Mais j'ai dit que pour des raisons formelles, il a dû proposer de fractionner cette motion. Le Conseil d'Etat adaptera la LEMT et son règlement d'exécution en conséquence pour une mise en consultation cet automne et je tiens à vous remercier de votre aimable attention.

> Au vote, le fractionnement de la motion est refusée par 89 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté contre le fractionnement:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/

SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 89.*

S'est abstenue:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 1.*

- > Au vote, la prise en considération de la motion dans son intégralité est acceptée par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 90.*

Rapport 2018-DAEC-71 Révision du plan directeur cantonal¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (CVP/PDC, SE).

Commissaire: **Jean-François Steiert**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Discussion (suite)

MOBILITÉ

Le Rapporteur. Dans le volet mobilité, dans le cadre de la discussion générale, la commission a relevé et salué les progrès notamment au niveau des transports publics et de la mobilité douce. Le nouveau plan directeur cantonal offre effectivement à ce niveau-là des possibilités pour le futur développement, ce qui manquait avant. Elles sont maintenant concentrées, plus concises et surtout coordonnées entre elles.

La commission a également relevé la nécessité, pour le développement futur du canton, d'aller dans ce sens, donc de progresser au niveau des transports publics.

Un certain nombre de critiques ont par contre été apportées dans l'autre volet de la mobilité, soit la mobilité individuelle et motorisée, où notamment le sujet des routes de contournement est revenu. Je vous demande ce matin de ne pas refaire dans ce Parlement la discussion sur les routes de contournement; on l'a eue, mais c'est une juste remarque de principe. Ce qui a été notamment relevé dans la commission, c'était la question de l'accès autoroutier en Singine, au niveau Friseneit, où la commission a eu des explications claires sur la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a éliminé la fiche: il s'agit d'un risque de non-approbation A et B et effectivement, ce projet aujourd'hui n'obtiendra pas l'accord du service fédéral.

D'une manière générale, je pense que les adaptations réalisées à suite à la consultation ont été aussi bien saluées. On a déjà parlé hier des catégories de desserte et là, effectivement, c'est aussi quelque chose qui a été salué.

Je n'ai pour le moment pas d'autre remarque concernant ce volet de la mobilité.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vieles wurde bereits beim Eintreten gesagt. Ich danke auch dem Berichterstatter, er hat die wesentlichen Punkte zusammengefasst.

Etwas scheint mir hier noch wichtig zu sein. Uns ist wichtig, dass wir die Mobilität und insbesondere die lange Sicht der grossen Verkehrsinfrastrukturen im Auge haben. Das gilt für die Schiene – und bei der Schiene sowohl die materielle Schiene wie auch das Angebot, das darauf fährt – wie für die Nationalstrassen, wo wir zur Zeit in den Verhandlungen

¹ Rapport pp. 2888ss.

gen mit dem Bund feststellen: Der Bund sagt uns prioritär, er investiere nur dort, wo es wesentliche Engpässe gibt – bei der Schiene, wenn die Züge praktisch überborden und bei der Strasse, wenn es mindestens einen grossen Rückstau auf den Autobahnen gibt. Wobei wir dann auch noch beweisen müssen, dass dieser nicht hausgemacht ist. Das sind jeweils etwas schwierige Diskussionen.

Was wir mit dem kantonalen Richtplan umkehren möchten, ist zu sagen: Wir schauen frühzeitig, dass wir die demographische Entwicklung so im Rahmen des Machbaren steuern, dass diejenigen, die in 10 oder 20 Jahren mit den Bundesbehörden verhandeln, eine bessere Startposition haben. Ein ganz konkretes Beispiel: Es steht zur Diskussion, die Bahnlinie zwischen Bern und Lausanne im übernächsten Schritt der Bahninfrastrukturinvestitionen des Bundes zu begreifen. Das ist eine alte, alte Geschichte. Aber es ist nicht so, dass sie, weil sie alt ist, nicht aktuell bleibt. Sie ist Gegenstand von Diskussionen, auch von Verhandlungen und sie wird von sämtlichen Westschweizer Kantonen unterstützt. Das werden sehr grosse Investitionen sein. Wir hoffen, dass die STEP-Botschaft des Bundesrates Ende Oktober diesen Schritt bei den Studienteilen mitbeinhaltet. Das hat zur Folge, dass es Leute gibt, die sagen: Wenn es begradigt ist, dann braucht es die alte Linie nicht mehr.

Je vais parler en français, car cela concerne essentiellement des régions francophones, comme par exemple la ligne de chemin de fer entre Villars-sur-Glâne et Romont, respectivement un peu plus loin. Les personnes qui aujourd'hui disent qu'en 2045 ou 2050, on construira une ligne rapide nous disent aussi qu'il n'y aura plus besoin de la vieille. Si aujourd'hui on planifie dans le plan directeur cantonal – je le donne à titre d'exemple – une concentration de la population le long de cette ligne de chemin de fer, eh bien, la personne qui en 2045 devra négocier avec la Confédération sur la fermeture ou non de cette ligne pourra dire qu'on a deux fois plus d'habitants qu'en 2018 ou en 2020 et donc qu'on a une demande et de bonnes raisons de la garder. Mais si on ne met pas aujourd'hui des prémices dans cette direction-là, les risques pour une partie de nos infrastructures à long terme sont réels. C'est un exemple et il y en a d'autres du même type, c'est-à-dire de concentrer aussi la population pour pouvoir montrer à la Confédération qu'on a de réels besoins d'investissements dans des infrastructures, que celles-ci soient de type rail ou de type route, là où la Confédération investit des montants importants. C'est une des raisons qui justifient la concentration en fonction des axes principaux de mobilité au sein du canton. On a dit hier qu'on laissait tomber les régions périphériques; eh bien, on ne laisse pas tomber les régions périphériques, mais la concentration est effectivement liée aux besoins de la mobilité future.

Pour le reste, les choses ont été dites dans l'entrée en matière.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je voulais répondre au collègue Bürgisser qui a ridiculisé une étude hier, étude qu'il n'a pas lue. Je vous conseille de lire l'étude de 2011 du WWF Allemagne sur la valeur écologique de la Singine. Mais je donnerai directement les détails au collègue Bürgisser. Cependant, avant de ridiculiser des études, ce serait quand même bien de les lire. Voilà comme introduction.

Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der kantonalen Verkehrskommission. Ich habe ein GA. Ich hatte noch nie ein Auto und werde voraussichtlich auch nie eines haben.

Le Conseil d'Etat nous dessine l'image d'un canton un peu bucolique et campagnard, où la voiture individuelle sera encore le moyen de transport de choix en 2050. Cette vision a pour conséquence d'avaliser des projets routiers à la pelle et de bloquer des dizaines de millions de francs déjà seulement pour leurs études. Comme pour le collègue Eric Collomb, la politique d'arrosoir ne me plaît pas. En même temps, on ne développe pas de façon prioritaire le transfert modal vers les transports publics ou la mobilité douce.

Je dirais de façon générale que la réalité n'est plus la voiture nécessaire pour circuler de Grattavache à Sangernboden. Pour ce genre de trafic, les routes existantes suffisent pratiquement partout. Dans notre canton également, la plus grande partie de la population vit aujourd'hui aussi dans les agglomérations et ce sont ces zones périurbaines où on constate une surmotorisation proche du record suisse.

Ich denke, der Kanton muss hier endlich die Prioritäten ändern, das heisst, die Planung und den Bau neuer Umfahrungsstrassen zurückstellen, einzelne – aufgrund der Studie von 2013 – streichen und jene des öffentlichen Verkehrs fördern, etwa bei der Erschliessungsqualität mit höheren geplanten Frequenzen.

In Abwesenheit des Kollegen André Schneuwly noch ein Wort zum Sensebezirk. Wir unterstützen die Idee einer aktualisierten Studie im Unteren Sensebezirk, die eine Gesamtschau macht, bevor irgendwelche Strassenprojekte geplant werden. Zur langen Diskussion zum Anschluss Friesenheim oder zu einem anderen Anschluss: Wenn der Anschluss Friesenheim aus dem Richtplan gestrichen wird, was man machen kann, wenn man anschliessend eine Gesamtstudie macht, muss man logischerweise aber auch jenen der Umfahrung Düringen aus diesem Plan herausnehmen. Das wäre eine gerechte Lösung, um eine Gesamtschau anzustrengen.

Die Gemeinde Düringen hat in den letzten Jahren und Jahrzehnten das Strassenlobbying im Sensebezirk gegenüber den anderen Gemeinden dominiert und inzwischen immerhin die Poya-Brücke als Umfahrung erhalten. Und sie wird vermutlich noch die Verbindung Birch-Luggiwil erhalten, die als Zufahrt zur Industriezone gelten kann, aber keinesfalls als a priori für

eine völlig nutzlose Gesamtumfahrung gelten darf. Da es sehr lange bis zu einem allfälligen Bau neuer Strassen dauern wird, ist es absolut nötig, dass man in einer ersten Zeit jetzt endlich die Verkehrsberuhigungsprojekte in den Dörfern und die Entwicklung neuer Bus- und Bahnfrequenzen in Angriff nimmt.

Noch ein Wort zum Fussverkehr. Während wir beim Velo mit dem neuen Richtplan grosse Fortschritte verzeichnen, dauert es beim Fussverkehr noch. Ich danke dem Staatsrat, dass er endlich ein Einführungsgesetz plant und hoffe, dass dieser Satz im neuen Richtplan verwirklicht wird. Bei den Vorgaben im Richtplan ist jedoch noch jener Geist zu spüren, dass mit Ausnahme der Wanderwege die Fusswege einfach als Accessoire zum Rest der Infrastruktur hinzugefügt werden, falls dann noch Platz übrigbleibt. Nötig wäre hier ein Perspektivenwechsel, so dass das Fusswegnetz, wie alle anderen Netze, grundsätzlich aus der Sichtweise der Fussgängerinnen und Fussgänger, die wir ja alle zuerst und zuletzt sind, gedacht und geplant wird.

Ich erwarte auch, dass der Alltagsfussverkehr nicht wie vorgesehen einfach an die Gemeinden delegiert wird, sondern, dass der Kanton hier zumindest eine Rolle der Koordination, der Motivation und der Kontrolle übernimmt und dafür auch ein entsprechendes Budget vorsieht.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Les moyens de mobilité ne doivent pas s'exclure, mais plutôt interagir. Mon propos vient aujourd'hui défendre les vélos et les pistes cyclables. Souvent, ce moyen de transport est conçu pour les sportifs ou les loisirs. De plus en plus, ce moyen est utilisé pour se rendre au travail. Pour ceux qui voyagent un tout petit peu dans le nord du pays ou dans le nord de l'Europe, vous vous rendrez compte, que ce soit dans les villes alémaniques du nord de la Suisse, en Allemagne, surtout en Hollande, qu'il y a énormément de travailleurs quotidiens qui vont travailler à vélo dans des pays où il pleut autant que chez nous. Certaines règles doivent être appliquées. Dans les communes, à l'heure actuelle, notamment dans les agglomérations (Bulle, Fribourg, Morat), les règlements communaux insistent pour que les propriétaires mettent à disposition des places pour vélos importantes dans les immeubles. Or, nous n'avons aucun tronçon prévu qui relie les agglomérations aux villages avoisinants, par exemple en Gruyère sur la route Riaz–Bulle, Vuadens–Bulle ou à Fribourg, des portes de Fribourg jusqu'au centre-ville. Pire encore, c'est même criminel: venez une fois tester la piste cyclable de Riaz à Bulle, lorsque vous êtes sur la piste de droite, au giratoire Glasson Matériaux, et vous vous trouverez sur la piste même où les voitures tournent à droite pour prendre l'autoroute. Mettez un enfant qui va à l'école secondaire ou un travailleur, ça n'est simplement pas possible. Quand vous êtes en Hollande, vous vous rendez compte que même dans les giratoires, les cyclistes sont prioritaires. C'est simplement la même bande que les piétons, qui est divisée, avec une priorité qui est donnée de manière à faciliter ceci. A l'heure actuelle, il y a très peu de monde, voire personne en Suisse qui va travailler à vélo,

simplement parce que les infrastructures routières ne sont pas mises en place. Donc, si vous voulez diminuer les bouchons, le trafic routier et faire en sorte que les trains ne soient pas bondés, il suffit simplement de faire en sorte qu'une partie de cette population aille plutôt travailler à vélo qu'avec les transports privés ou publics. Je crois que c'est l'ajustement de tous ces transports, y compris les piétons, qui fera en sorte qu'on aura une vie beaucoup plus agréable dans les agglomérations.

Je vois que le plan directeur cantonal est progressiste sur ce point, qu'il va rattraper, en tout cas par des déclarations d'intention, le retard que nous avons pris toutes ces dernières années. Selon moi, il n'est pas encore assez intrusif et je pense qu'une mise en œuvre rapide pourrait faciliter et désengorger notamment les agglomérations. Je parle pour tous les travailleurs et travailleuses qui souhaiteraient pouvoir se rendre notamment dans les agglomérations à vélo. A mon avis, dans ce sens-là, j'espère que le canton pourra répondre à cette demande rapidement.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Vor kurzer Zeit habe ich hier schon einmal erwähnt, dass es im Kanton Freiburg zu wenig Velowege gibt.

Heute ist es ein äusserst gefährliches Unterfangen, mit dem Fahrrad neben Autos und Lastwagen auf den schmalen Kantonsstrassen zu fahren. Im Seebezirk erinnere ich mich, dass die Oberstufenschülerinnen und -schüler aus den Dörfern rund um Murten vor wenigen Jahren noch mit dem Velo zur Schule fuhren. Heute werden sie mit dem Bus transportiert. Nicht wahr, Ruedi! Er fährt die Strecke Lurtigen–Murten – er hat mir erlaubt, dies zu sagen – heute noch mit dem Fahrrad, während Kinder, die das nie getan haben, mit dem Auto fahren. Diese Kinder hatten damals jeden Tag die Bewegung, von der man heute spricht, dass sie notwendig wäre. Bei der heutigen Verkehrsdichte ist das jedoch auf den Freiburger Kantonsstrassen nicht mehr zu verantworten.

Im Kanton Freiburg ist das Denken bei der Bevölkerung, dass das Velo ein nützliches, gesundes Verkehrsmittel ist – mit allen Konsequenzen – nicht oder zu wenig vorhanden. Dieses Bewusstsein muss in den Köpfen der Planer Eingang finden. Autobahnen vorbehalten, darf es längerfristig keine Strassen mehr ohne Velostreifen oder separaten Veloweg geben. Velos sollen sich gleichberechtigt wie Autos auf den Strassen bewegen dürfen.

Ich war im Sommer mehrere Wochen in Dänemark und habe erlebt, was es heisst, wenn der Staat das Velofahren fördert und versucht, möglichst viele seiner Einwohnerinnen und Einwohner auf das Velo zu schicken. Es sind Männer und Frauen – auf dem Weg zur Arbeit – unter anderem mit dem PC, dem Einkauf, im Velosack. Im ganzen Land gibt es nur wenige Kilometer Strassen ohne Velostreifen oder Velowege, und diese sind notabene 2 bis 3 Meter breit. In den Regionalzügen gibt es grosszügige Räume für den Transport von Velos. Die Kreisel verfügen über separate Streifen für Velos, und Velofahrer

haben Vortritt vor den Autos. Das gibt grosse Sicherheit nicht nur für die Velofahrer, sondern auch für die Autofahrer.

Unter solchen Voraussetzungen könnten wir selber und unsere Kinder wieder auf die Strasse gehen. Wir täten etwas für die Sauberkeit der Umwelt sowie für unsere Gesundheit. Wir hätten die Bewegung, die wir sonst teuer in Fitnessclubs erkaufen müssen.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Nous avons entendu, lors de la présentation, l'importance des dessertes ferroviaires pour la densification ainsi que pour les nouvelles mises en zones. On trouve aussi, dans le chapitre T201, un objectif clairement déclaré qui dit: «Les haltes ferroviaires situées à proximité de l'urbanisation ne sont en principe par remises en question.» Très bien. Pourtant, entre la version 1, qui a été mise en consultation publique, et la version que vous avez consultée pour hier et aujourd'hui, la gare de Rosé a disparu.

Je déclare mon lien d'intérêts: j'habite à proximité de cette gare. Certes, une nouvelle gare sera construite pour desservir le centre commercial d'Avry et la distance qui sépare Rosé d'Avry-Centre n'est que de 1,5 km. Mais est-ce un critère suffisant dans une agglomération pour fermer une halte ferroviaire? Mon collègue, le député Brönimann, s'est également inquiété de l'avenir de cette gare. Dans la réponse à sa question, datée du 4 septembre dernier, le Conseil d'Etat nous informe que les négociations sont en cours au sujet du maintien de cette gare. D'accord. Alors permettez-moi aussi ici de citer le porte-parole des CFF, qui répondait au Conseil d'Etat vaudois, lequel s'inquiétait aussi de la fermeture des gares: «Le trafic régional est très important pour les CFF.» Je pense que ce qui est valable pour Vaud doit aussi l'être pour le canton de Fribourg. Bien sûr, la gare de Rosé se situe sur l'axe Fribourg-Lausanne et l'arrivée d'une nouvelle halte, avec l'augmentation des cadences, représente un challenge technique. Mais la volonté politique doit être plus forte que les contraintes techniques pour lesquelles il existe toujours une solution.

Pour la mobilité dans l'Agglomération de Fribourg, la conservation des dessertes existantes et la création de nouvelles dessertes sont essentielles. D'ailleurs, dans les projets d'agglomération PA2 et PA3, la présence des gares a joué un rôle important dans l'obtention des subventions. Aujourd'hui, nous devons nous battre pour conserver l'existant et développer aussi d'autres gares: je pense à la gare d'Avry-Matran et à la nouvelle gare d'Agy. Il en va de la qualité de notre réseau, mais également de notre crédibilité envers les instances fédérales auprès desquelles nous avons déposé plusieurs générations de projets d'agglomération.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Meine Interessenbindung: Ich bin in der kantonalen Kommission für Verkehrsfragen.

Ich gratuliere dem Staatsrat für die skizzierten Ansätze, die in diesem Richtplan zu sehen sind. Ich sehe Fahrradwege neben den Strassen, Park+Ride, Verbesserung der Erschlies-

sung per Eisenbahn aber auch auf der Strasse. Ich denke: Ja, wir müssen viele Dinge tun, aber das Andere nicht lassen. Was meine ich mit dem Anderen?

Quand je vais à des conférences sur le futur du transport, je vois que le futur est déjà là aujourd'hui. Par exemple, à Singapour, il y a toute une flotte de taxis, de voitures autonomes, qui sont en train de circuler dans cette ville. La sharing economy au niveau de la voiture, c'est le futur du transport en voiture. Maintenant, on apprécie toujours de conduire et d'être au volant nous-mêmes, mais on a des voitures qui circulent aux Etats-Unis déjà de manière autonome, même sur des routes en campagne et pas seulement en ville.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'il me manque la vision au-delà de 2050. Où veut-on aller? Un professeur de l'ETH Zürich a fait une présentation où il a été calculé, en faisant une simulation, le nombre de voitures autonomes suffisant pour satisfaire tout le mouvement individuel dans l'agglomération de Zürich. Résultat: 2000 voitures. Alors, imaginez ce que ça veut dire pour nos routes de contournement, pour la question des parkings, etc. Nos villes seront complètement différentes. On n'aura plus besoin de routes de contournement, ni de places de parking en ville, mais on pourrait en fait utiliser cet espace pour autre chose. Et c'est cette esquisse-là qui me manque: la vision d'un Fribourg moderne.

Letztthin habe ich meiner Tochter bei einem Vortrag geholfen – sie macht die Ausbildung im kaufmännischen Bereich im öffentlichen Verkehr. Eine Intrastudie, also die Zahlen des Verkehrs, zeigen, dass in Zürich 70% der Pendler den öffentlichen Verkehr benutzen. Viele Vorredner haben es gesagt: Im Kanton Freiburg, in Bulle, sind es konkret 30%. Wenn ich unseren Richtplan anschau, dann scheint es mir, als würden wir das in Kauf nehmen, dass das so bleibt, dass wir mit viel Park+Ride und ein bisschen besseren Bahnverbindungen die Leute zur Bahn bringen, aber dass wir nicht wollen, dass sich das grundlegend ändert, dass ich mit einem autonomen Fahrzeug abgeholt werde und am Bahnhof auf die Bahn umsteige.

Zudem: Vor ziemlich langer Zeit war einmal eine Bahn Richtung Schwarzsee geplant. Wenn ich unsere Bahnachsen und Bahninfrastrukturen im Kanton anschau, dann sehe ich, dass Richtung Süden die Schiene fehlt: Le Mouret, Tavers, Schwarzsee. Mit vielen Buslinien müssen wir versuchen, Zubringer zu schaffen, aber die sind eben auch auf der Strasse. Warum denken wir nicht an eine Schiene? Vielleicht nicht eine Bahn aber ein Tram, welches Richtung Alpen eine zusätzliche Achse erschliesst, die ein Umsteigen auf die Schiene ermöglicht.

Das sind meine Bemerkungen dazu. Ich hoffe, dass wir im Kanton Freiburg in Zukunft den Weg eines modernen und kombinierten öffentlichen Verkehrs gehen. Kombinierte Mobilität, meine Damen und Herren, ist das Schlagwort, dahin wollen wir uns bewegen. Das heisst nicht mehr: Fahrrad gegen Auto und gegen Bahn, sondern alles zusammen.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Meine Intervention bezieht sich auf die gestrige Aussage von Kollege Eric Collomb, bezüglich einem im Richtplan fixierten Giesskannenprinzip – wie er sagte – bei der Strassenplanung aber auch bei den Arbeitszonen, da dies ja eng verbunden ist.

Der Richtplan ist nun einmal tatsächlich für alle Regionen und Bezirke des Kantons da, auch für die Deutschsprachigen. Es sind nicht nur Grossfreiburg und der obere Kantonsteil, die es zu berücksichtigen gilt. Es gibt eben auch Randregionen wie Kerzers, die grosse Verkehrsprobleme, aber auch ein grosses Entwicklungspotential haben. Bitte schön, lieber Kollege Eric: Wir haben in Kerzers eine 15 Hektaren grosse Arbeitszone von kantonaler Bedeutung, notabene alles in öffentlicher Hand. Diese kann, nebst der bestehenden Industriezone, durch die Planung des Amtes für Mobilität mit einer vernünftigen Umfahrungsstrasse direkt erschlossen werden. Somit können sich Firmen in unserem Kanton ansiedeln oder verbleiben und expandieren.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Ich habe mich gefragt, was die Gründe waren, weshalb das Projekt Autobahnanschluss Friseneit nicht in der Version, wie sie ursprünglich im Richtplan stand, übernommen wurde, sondern als Alternative entfernt wurde. Trotz der Unterstützung praktisch sämtlicher betroffenen Gemeinden, stelle ich fest, dass es – es wurde erwähnt – dem Staatsrat an Visionen fehlt und sein Vorgehen aus meiner Sicht ein Affront gegenüber dem Sensebezirk ist, der zum wiederholten Mal ein stiefmütterliches Dasein fristet. Die Kritik richtet sich nicht an Sie, Herr Staatsrat, sondern an Ihre unzähligen Vorgänger in dieser Direktion.

Sie bezeichnen in den Freiburger Nachrichten von diesem Mittwoch die Bezirke als Kinder. Ich komme mir im Sensebezirk oftmals, was die Mobilität anbelangt, als Adoptivkind vor.

Eine neu überarbeitete Version mit Anschluss in Fillistorf und unter Einbezug des längerfristig zu ersetzenden Autobahnviaduktes in Flamatt – und ich verweise hier auf das Postulat Waeber/Flechnert –, mit welcher sich ebenfalls die Gemeinde Schmitten einverstanden erklären könnte, hätte nämlich die Projekte Umfahrung Düdingen, welche der Staatsrat – da frage ich mich nun wirklich – streichen will, und die Verbindung Birch-Luggiwil ersetzen können. Denn an die Realisierung dieser beiden Projekte glaubt mittlerweile im Sensebezirk niemand mehr, da diese, meine Damen und Herren, bereits vor 20 Jahren hätten realisiert werden sollen.

Hat hier der Staatsrat einfach die ungefilterte und aus meiner Sicht unkritische Stellungnahme des ASTRA übernommen? Denn ähnliche Projekte wurden in der Schweiz bereits realisiert. Ich denke da an Buchrein–Ebikon mit 3 Zufahrten innerhalb von 9,5 km, dagegen Düdingen–Flamatt mit 11 km. Oder Sarnen OW, Oberwil–Lieli AG und Liestal BL. Denn mit der Nichtberücksichtigung dieses Projektblattes, welches entsprechend anzupassen ist, schliesst der Staatsrat

mutwillig das Fenster für mögliche Planungsarbeiten während der nächsten 15 Jahre.

Gespannt warten wir auf die Antwort auf das erwähnte Postulat und hoffen, dass ebenfalls die Problematik der Bahnlinienbegradigung Flamatt–Freiburg mitberücksichtigt wird. Und Kollegin Aebischer: Sie wissen vielleicht, dass das Bahnhofbuffet in Tafers, genannt Taverna, 1907 bereits gebaut wurde, um eben diese Bahnverbindung Tafers–Flamatt–Schwarzsee–Le-Mouret–Freiburg zu realisieren. Ich glaube heute nicht mehr daran. Auch nach Auskunft des Staatsrates wird es schwierig sein, dort eine Bahnlinie einzufügen. Aber, ich erinnere daran, dass die Region Sense und der Staatsrat grosse Anstrengungen unternommen haben, um die Busverbindungen, insbesondere zwischen Düdingen, Tafers, Plaffeien und Schwarzsee, zu verbessern.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Tout d'abord, je déclare mon lien d'intérêts: je suis agriculteur dans la région de la gare de Rosé.

Je profite de l'occasion pour remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse à ma question sur le maintien de la gare de Rosé, notamment au sujet du quai de chargement des betteraves. Savez-vous que dans cette région qui est bonne, même avec la pluie de hier soir, les betteraves ont perdu un peu leurs feuilles? On va bientôt les récolter et les amener au quai de chargement à Rosé. Bien entendu, on est soumis aux négociations ou aux décisions de Sucre Suisse SA. Je suis aussi d'accord de m'adapter à eux, mais voyez-vous, si nous devons aller livrer nos betteraves notamment à Payerne, je ne suis pas sûr que les gares de Grolley et de Chénens ont suffisamment de place pour les livrer. Un atout, Monsieur le Conseiller d'Etat, c'est la voie d'accotement à Rosé. C'est une des seules voies sur la distance Fribourg–Romont où on peut faire arrêter un train et où les autres peuvent circuler, la distance étant assez longue. J'espère donc qu'on pourra maintenir cette gare, comme l'a dit mon collègue Piller.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je suis obligé de répondre à mon collègue Ueli Johner-Etter. Cher Ueli, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas faire le contournement de Chiètres, mais j'ai dit que réaliser sept routes de contournement dans ce canton n'allait pas être possible. Maintenant, il faudra prioriser, mettre des focus là où il faut les mettre véritablement, mais je n'ai absolument rien contre le district du Lac, ni contre le district de la Sarine ou que sais-je. Il y a des routes qui devront se faire, mais elles ne pourront pas toutes se faire. Ceci est de la poudre aux yeux et nous devons avoir l'honnêteté de dire à nos citoyens qu'on n'arrivera pas à réaliser toutes les routes de contournement, ni toutes les zones d'activités stratégiques. C'était seulement mon propos et absolument pas un propos dirigé contre toi, mon cher Ueli, contre quelqu'un d'autre ou contre un autre district.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Ich möchte auf die Intervention von Herrn Waeber entgegen: Ich finde nicht, dass der Sensebezirk in den letzten Jahren, was den Verkehr und die Mobilität angeht, stiefmütterlich behandelt worden ist. Im Gegenteil: Die Busverbindungen nach Schwarzsee, von Tafers, nach Freiburg, am Bahnhof sind markant verbessert worden. Wir haben auch, was die Strassensanierungen angeht, in letzter Zeit viele Verbesserungen gehabt. Wir wurden nicht stiefmütterlich behandelt.

Und zu Frieseneit: Ich denke, man darf hier nicht einfach so kurzichtig sein und nur dieses Projekt als einzige Lösung anschauen, um Flamatt zu entlasten. Denn, wenn wir eine Ausfahrt Frieseneit machen würden, würden wir das Problem nur nach Schmitten verlagern. Und ich denke, Schmitten kann diesen zusätzlichen Verkehr nicht aufnehmen. Deshalb begrüße ich es sehr, dass der Staatsrat eine neue Studie in Auftrag geben wird.

Le Rapporteur. Zusammenfassend kann ich sagen, wie schon vorher festgestellt, dass die Fortschritte im öffentlichen Verkehr und beim Langsamverkehr, was die Prinzipien im Richtplan anbelangt, begrüsst werden. Die Kommission hat dies sehr positiv aufgenommen und festgestellt, aber es ist natürlich schon so und da haben verschiedene Voten dafür plädiert, vorwärts zu machen. Wir haben nun die Prinzipien im Richtplan. Es ist effektiv so, dass im Bereich Langsamverkehrsachsen bezüglich Planung und Realisierung jetzt etwas geschehen muss und auch geschehen wird aufgrund dieser Grundlagen. Aber es braucht noch etwas Zeit.

Bezüglich der Problematik des Anschlusses Frieseneit hat Herr Staatsrat Steiert in der Kommission ganz klar die Argumente der Regierung dargelegt, warum er so gehandelt hat und warum die Umfahrungsstrasse Düdingen zurückgestuft wurde. Es ist vielleicht von Nutzen, wenn Sie, Herr Staatsrat, diese Erklärungen mit allen teilen könnten. Sie haben ja bereits verschiedene Aspekte beim Eintreten gesagt, aber vielleicht könnte eine Präzisierung hier von Nutzen sein.

Concernant la gare de Rosé, nous avons effectivement eu la même question en commission. La commission n'en a pas largement débattu, mais on a tout simplement pris connaissance des arguments d'ordre plus général du Conseil d'Etat au sujet de la planification. Il y aurait donc la nouvelle gare d'Avry, soit un nouveau hub de transport public, qui va coordonner le rail avec l'arrivée de nouveaux passagers à ce niveau-là, sur une nouvelle gare routière aussi. Et on a le pendant de l'autre côté, sur la commune de Guin. Dans l'agglomération, il y a effectivement un intérêt à coordonner les deux choses d'une manière plus accrue, avec l'objectif – et là, on a une certaine assurance, on ne peut pas parler de garantie, mais d'assurance, de la part du Gouvernement – d'avoir finalement le quart d'heure sur la ligne. La question suivante se pose: à quel moment fait-on quel sacrifice pour arriver à une amélioration générale au niveau de l'agglomération, au

niveau de ces deux Grenzen und Ränder der Agglomeration? Là, je pense que la politique va, selon moi et selon l'avis de la commission, dans la bonne direction.

Pour répondre à M^{me} Aebischer, évidemment qu'on peut toujours avoir des visions. Mais vision et plan directeur cantonal sont pour moi deux choses différentes. Le plan directeur cantonal doit plus concrètement se prononcer sur l'avenir dans les 15 ans, mais là, vous parlez d'un horizon plus lointain. Evidemment, le jour venu, on devra tenir compte de ces évolutions dans la société, mais je ne pense pas qu'aujourd'hui on puisse déjà concrétiser cela. J'aimerais pouvoir le faire, mais il manque quand même plusieurs facteurs pour déjà concrétiser ces visions de transport autonome. Mais il est vrai que l'évolution va peut-être beaucoup plus vite qu'on ne le pense aujourd'hui. On doit effectivement bien surveiller cela et le cas échéant, préreagir par rapport à ce phénomène.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. An Frau Grossrätin Mutter: Das Pingpong zu der WWF-Studie kann ich nicht als Schiedsrichter beurteilen. Ich lasse das beiseite, das ist nicht meine Rolle.

Die Frage der Umfahrungsstrassen wurde von mehreren Fragestellerinnen und Fragestellern angesprochen: Wir können im Richtplan nicht Beschlüsse des Grossen Rates quasi rückwärts buchstabieren. Das kann nur der Grosse Rat selber. Sinnvollerweise und systematisch hat der Richtplan Beschlüsse des Grossen Rates – und das gilt für die 7 Umfahrungsstrassen – tel quel übernommen. Das gilt im Übrigen auch für andere Grossratsbeschlüsse, ausser es gibt ein übergeordnetes Recht, das dies in Frage stellt, da wir im Schweizerischen Rechtssystem das übergeordnete Recht respektieren. Dies ist hier bei kantonalen Umfahrungsstrassen aber definitiv nicht der Fall.

Ich versuche sowohl Grossrat Collomb, Grossrat Johner-Etter, Grossrätin Mutter und anderen zu antworten: Der Staatsrat hat im Sommer 2017 eine Steuergruppe eingesetzt, um sich mit der Frage auseinanderzusetzen, wie wir den Beschluss des Grossen Rates für 7 Umfahrungsstrassen umsetzen wollen. Es ist relativ rasch klar geworden – und zwar einstimmig – sowohl in der Steuergruppe wie auch in der Verkehrskommission des Grossen Rates, die als Grundlage dazu eine erste Diskussion geführt hat, dass es keinen Sinn macht, 7 Projekte parallel im gleichen Entwicklungsstadium zu behandeln – aus verschiedensten Gründen, zum Teil schlicht aus Kapazitätsgründen, aber auch, weil es zur Folge hätte, dass die Baustellen im Wesentlichen von Zürcher, Waadtländer und von Genfer Unternehmungen bestritten würden, weil wir schlicht nicht die Kapazität dazu haben. Das sind relativ pragmatische Gründe, die aber unbestritten waren.

Das Zweite ist: Es gibt auch beim Umsetzen, aus baulichen Gründen, aus Planungsgründen, aus Gründen, die in Verbindung zu setzen sind mit dem Besitz der Parzellen oder nicht,

Tempounterschiede, die relevant sind. Die Steuergruppe, die zusammengesetzt ist aus sämtlichen Mitgliedern der grossrätlichen Strassenkommission, hat 1 Jahr lang gearbeitet. Sie hat dem Staatsrat einen Bericht abgeliefert. Der Staatsrat wird diesen Herbst dazu Beschlüsse fassen, wie er weiter gehen wird, und die öffentlich bekannt gegeben werden. Die Tendenz geht klar in Richtung einer zeitlichen Priorisierung, das heisst, nicht alles gleichzeitig zu machen. Und wenn man nicht alles gleichzeitig macht, muss man überlegen und rechtfertigen, warum man was in welchen Etappen vornimmt. Das sind die Sachen, die der Staatsrat zu beschliessen haben wird.

Ich bekomme nicht gerade täglich, aber doch ziemlich oft Mails von Grossräten aus sämtlichen 7 betroffenen Regionen, die meinen, Priorisieren sei gut, ihre Region sei jedoch die wichtigste. Das kann ich gut nachvollziehen. Am Schluss muss der Staatsrat aber sagen: Es gibt Prioritäten und es gibt andere Umfahrungsstrassen, die nicht nicht gebaut aber später gebaut werden, weil es die zeitliche Verzögerung gibt. Das ist die Umsetzung des Grossratsbeschlusses. Das heisst aber auch – einfach, dass das auch klar ist für alle, was danach kommt –: Der Beschluss des Staatsrates wird sein, dass wir die nächste Etappe für 1, 2, 3, 4 Strassen fortsetzen. Wenn es dann 5, 6 sind, ist es keine Priorisierung mehr. Es gibt Steuergruppen, die daran arbeiten und planen. Sie erhalten – wenn es schnell geht, in eineinhalb Jahren, wenn es komplexere Projekte sind, wird es vielleicht zweieinhalb Jahre oder 3 Jahre gehen – hier eine Vorlage mit jeweils einem Baukredit pro Strasse und Sie können sich dann demokratisch in aller Freiheit zu jedem einzelnen Projekt äussern.

Was genau geschieht, kann ich heute nicht sagen und will ich auch nicht sagen. Es geht darum, dass Sie uns den Auftrag gegeben haben, die Strassen soweit zu bringen, dass Sie zu jedem Strassenstück materiell die Entscheide fällen können und diese Arbeit werden wir vorantreiben. Effizient ist eben oft auch, nicht alles gleichzeitig zu tun, sondern mit dem Prioritärsten anzufangen und danach das nächste zu machen. Soweit zu den Umfahrungsstrassen.

Es wurde auch gesagt: Wenn man Frieseneit streicht, dann muss man auch die Umfahrungsstrasse Düringen streichen. Das sind 2 verschiedene Paar Schuhe. Frieseneit und Umfahrungsstrasse Düringen sind nicht im gleichen formellen Beschlussstand des Grossen Rates. Das hat auch Auswirkungen auf das, was wir in den Richtplan reinschreiben oder nicht.

Dazu auch und damit gleichzeitig eine Antwort an Grossrat Waeber und an Grossrätin Mutter: Wir haben 3 Objekte, die jeweils mehr oder weniger gleichzeitig thematisiert werden. Die mögliche Autobahnausfahrt in Frieseneit wurde vom Sensebezirk gewünscht. Sie wurde in der Vernehmlassung formal von der Gemeinde Schmitten bestritten. Sie wurde in der Vernehmlassung von der Gemeinde Düringen formal nicht bestritten, aber auf anderen Wegen wurde von der

Gemeinde Düringen klar zum Ausdruck gegeben, dass sie das nicht wollen. Das ist die politische Ausgangslage zur Ausfahrt Frieseneit.

Die Ausgangslage verkehrstechnisch: Wir haben eine Studie von 2009, die einige Antworten gibt. Aber es sind sich eigentlich alle einig, dass sie nicht sämtliche Antworten gibt, die wir brauchen, um zu wissen, was passieren wird, wenn wir in Frieseneit eine Autobahnausfahrt schaffen. Wir haben grosse Herausforderungen im ganzen Sensebezirk. Wenn Düringen ein Hub ist, müssen wir uns überlegen, wie die Plaffeier, die Alterswiler oder überhaupt die Leute aus dem oberen und mittleren Sensebezirk, die Richtung Bern pendeln, am intelligentesten nach Bern kommen. Schiene? Ich gehe nicht zur SBB und verhandle relativ heftig, bis wir eine massive Verbesserung des Bahnangebotes in Düringen haben, um dann zu sagen: Die können alle mit dem Auto fahren, das ist egal. Die Bahn braucht niemand. Das ist nicht das Ziel. Das heisst aber auch, dass wir Menschen dazu bringen müssen, zum Teil mit Verbesserungen des Busangebotes, zum Teil sicher mit P+R in Düringen und zum Teil mit Umfahrungen, dort, wo sie nötig sind. Aber was verkehrsmässig wie viel bringt, das kann mir heute kein Mensch seriös sagen. Solange ich diese Information nicht habe, handle ich unverantwortlich, wenn ich mit grossen Projekten komme und irgendetwas behaupte. Dann sagen die nächsten Generationen: Der hat uns etwas vorgeschwindelt, die Infrastruktur bringt schlicht nichts. Deshalb brauchen wir diese Studie – davon bin ich überzeugt –, wenn wir seriös handeln wollen.

Ich weiss persönlich im Moment nicht, ob Frieseneit etwas bringt oder nicht und was es bringt und ob es auch für meine Werte, für die ich gewählt wurde, gut ist oder nicht. Ich weiss es schlicht nicht. Und das muss ich vertreten können. Deshalb brauche ich mehr Fakten auf dem Tisch. Es gibt andere Leute, die mir sagen: Nein, Frieseneit nicht, aber in Filistorf. Wieder andere sagen: Weder Filistorf noch Frieseneit, mach doch in Bundtels eine Halbausfahrt direkt Richtung Murten runter. Ich denke, keiner hier im Saal ist in der Lage, uns zu sagen, was wirklich sinnvoll ist und was nicht. Wir müssen nicht verlangsamen, aber seriös vorgehen. Ich weiss, Sie verstehen das auch, Grossrat Waeber, Sie sind ein intelligenter Mensch.

Ich habe auch Ihre Klagen gehört zu verschiedenen Sachen. Ein freisinniger Bundesrat hat einmal gesagt: Die Leute, die am besten klagen können, sind nach wie vor die Bauern. Er bezog sich dabei auf das Bundesparlament und nicht auf den Freiburger Grossrat. Er sagte auch: Aber sie sind saumässig effizient dabei. Ich weiss, es kann nützlich sein, aber man kann es auch ein bisschen übertreiben. Grossrätin Krattinger hat Ihnen eigentlich bereits geantwortet. Ich habe Leute aus andern Kantonsteilen, die mir sagen, ich bevorteile den Sensebezirk, insbesondere mit den Bahnangeboten. Ich denke, das ist wie beim Bild mit den 7 Kindern. Ich habe zwar nur zwei, aber es funktioniert auch bei zwei. Jeweils das eine

hat den Eindruck, Sie hätten das andere ein bisschen bevorzugen. Sie müssen damit umgehen und schauen, dass Sie in den Spiegel sehen können, wenn Sie handeln. Ich habe den Eindruck, dass der Staatsrat zur Zeit in Bezug auf das, was er im Sensebezirk macht, relativ problemlos in den Spiegel sehen kann. Wir haben einiges im Langsamverkehr, vieles im Bahnverkehr und – und das ist das zweite Kapitel bei Birch-Luggiwil – wir haben den Auftrag des Bundes, die Strasse wird vom ASTRA gebaut. Einwände und Einsprachen sind da von Einzelnen und von Organisationen. Wir waren vor 2 Wochen beim Bund, wo wir mit dem Bundesamt für Strassen, dem Bundesamt für Raumplanung und den zwei weiteren Bundesämtern eine intensive Diskussion geführt haben. Im Moment gibt es Einsprachen der wesentlichen Bundesämter gegen dieses Strassenstück. Ich habe dies dem Oberamtmann und den zuständigen Gemeindebehörden relativ klar mitgeteilt, im direkten Kontakt, und wir werden das in der letzten Fassung des Richtplanes anpassen.

Die Konjunktion von Birch-Luggiwil und Umfahrungsstrasse hat zur Zeit zur Wirkung, dass wir, wenn wir das nicht streichen, in absehbarer Zeit beides nicht haben werden, weil der Widerstand vom Bund dermassen massiv ist, dass wir natürlich dafür kämpfen können, aber das wird definitiv nichts beschleunigen. Sie wissen genau, was das heisst, wenn Sie mindestens 2, wenn nicht 3 zentrale Bundesämter haben, die sagen, das Projekt geht nicht. Deshalb werden wir Birch-Luggiwil faktisch als teilweise Erschliessungsstrasse der strategischen Zone Düringen-Birch erstellen – das Umtaufen ist kein Zufall. Sie ist strategische Zone mit Wohnanteil, mit Dienstleistungsanteil, mit Gewerbeanteil im klassischen Sinn. Die Hälfte der Birch-Luggiwil-Strecke wird dort sowieso gebraucht, um zu erschliessen. Insofern ergibt auch dieses Strassenstück Sinn, aber als eigenständiges Projekt. Was danach kommt, ist offen, müssen wir etappieren. Die direktbetroffenen Akteure haben das auch so verstanden. Ich denke, wir handeln damit im Interesse des unteren Sensebezirks, zumindest auf der Seite Düringen.

Was Flamatt betrifft: Die Antwort wird noch kommen. Auch hier kann ich natürlich Sachen sagen und gegen Windmühlen kämpfen, mich freudvoll für den Bezirk einsetzen, auch wenn ich genau weiss, dass es nichts nützt, nur, um allen zu zeigen, dass ich etwas mache. Ich arbeite lieber vielleicht etwas weniger spektakulär, habe dann aber am Schluss etwas. Ich denke, Exekutivarbeit liegt in diesem Bereich und ist zentraler, auch wenn es ab und zu nach aussen etwas weniger amüsant ist. Wir können gerne auch intern darüber diskutieren.

Zu Pierre Mauron und zu Frau Bernadette Hänni-Fischer, indirekt auch teilweise zu den Bemerkungen von Frau Grossrätin Mutter: Die Frage des Langsamverkehrs ist hier im Rahmen dessen, was in einem Richtplan möglich ist, behandelt. Weitere Elemente kommen an zwei Orten. Wir haben einen Sachplan.

Je vais parler un peu en français pour réveiller ceux qui doivent écouter tout le temps la même langue. Comme le député Mauron a posé la question en français, on peut lui répondre en français. Il y a deux étapes sur ce que vous avez évoqué.

La première étape, c'est le plan sectoriel vélo, qui est une adaptation partielle pour le vélo du plan directeur cantonal et qui sera soumis d'ici peu (prévu cet automne au Conseil d'Etat). Il prévoit, sur l'ensemble du canton, une priorisation des tronçons sur lesquels nous allons travailler pour la mobilité douce, spécifiquement pour le vélo, en changeant un tout petit peu de paradigme par rapport à la motion Schorderet et l'article 54 de la loi sur les routes qui en est la conséquence, c'est-à-dire ne plus nécessairement, chaque fois qu'on ouvre un bout de route cantonale, faire quelque chose pour les vélos. Cela ne donne pas de sens là où il y a deux renards, une taupe et deux ou trois autres animaux qui utilisent la bande et pas grand-chose d'autre. Par contre, il prévoit de prioriser les endroits et investir prioritairement dans les endroits où le taux de changement modal est relativement plausible, c'est-à-dire là où on a une sérieuse chance que le nombre de personnes qui peuvent passer de la voiture au vélo, du train au vélo ou d'autre chose au vélo est relativement important. C'est faisable sur la route cantonale. Nous avons à deux endroits expérimenté l'article 54, qui est un peu ouvert et qui dit que si on ne le fait pas sur la route cantonale, on peut le faire un petit peu à côté si ça donne plus de sens. Cela signifie aussi qu'on peut être un peu créatif avec la compétence du canton. Je rappelle que la loi sur les routes prévoit aujourd'hui que le canton est compétent pour les routes cantonales et pour tout ce qui est édilitaire, le vélo aussi. Si ce ne sont pas des pistes sur une route cantonale, nous essayons d'aller le plus loin possible, en collaboration avec les communes, pour pouvoir faire des choses là où elles sont vraiment intelligentes.

Par contre, l'étape suivante, avec des règles de droit vraiment applicables, remettra peut-être en question la répartition entre canton et communes sur les travaux, pour être plus efficaces. Cela se fera dans la loi sur la mobilité. Nous en avons discuté ici il n'y a pas longtemps, dans la mise en œuvre de la motion Collomb, où nous devrons vérifier, et je pense qu'il y a vraiment du travail et des changements à faire, que la répartition des frais entre canton et communes ne conduise pas à ne pas faire des choses que tout le monde trouve intelligentes et prioritaires.

Das gleiche gilt für den Fussverkehr. Der Wandel vom einfachen Wandern zu Überlegungen zu Fussverkehrsinfrastrukturen, insbesondere in urbaneren Orten, müsste auch im Mobilitätsgesetz seinen Niederschlag finden, aber nicht unbedingt hier im Richtplan.

Zu Frau Grossrätin Aebischer: Ich freue mich immer, wenn ich Artikel lese zu Visionen des Verkehrs im Jahre 2050. Ich Ihnen meinen Bildschirm am Computer auf Distanz nicht zeigen. Als Deckfoto habe ich ein Foto des gesamten Staats-

rates, der sich in Kopenhagen auf einer hübschen Verkehrsinfrastruktur für das Fahrrad bewegt, die einiges gekostet hat, die aber auch eine gigantische Frequenz hat.

Was nicht ganz stimmt, Herr Grossrat Mauron: Die Schweiz hat tatsächlich einen sehr tiefen Stand beim Langsamverkehr und beim Velo, allerdings nicht die ganze Schweiz.

La Ville de Bâle est à 20%, le canton de Fribourg à 2%. Cela rend optimiste, parce que cela montre que nous avons une assez bonne marge de progression, mais il faut toujours un tout petit peu de temps de persévérance et de patience pour utiliser cette marge de progression.

Pour la gare de Rosé – cela concerne tant le député Piller que le député Brönnimann – rassurez-vous, Monsieur le Député Brönnimann, le fait de ne plus utiliser une gare pour des bipèdes ne signifie pas nécessairement qu'un quai de chargement de la même gare ne peut plus être utilisé pour des bet-teraves. Il faut de temps en temps *s'outer* et je *m'oute* volontiers comme choc ovo, chocoman et tout ce qu'on veut. Le sucre indigène me plaît beaucoup et nous ferons tout pour le transporter sur des distances les plus courtes possibles. Vous avez déjà eu quelques éléments de réponse en privé. Pour être un tout petit peu plus sérieux, sur la gare en général, nous avons eu des discussions et j'ai été informé, pratiquement en arrivant à la DAEC, de la volonté des CFF de fermer la gare de Matran – ce qui était peu contesté – et la gare de Rosé, ce qui était nettement plus contesté. Nous avons eu de nombreuses discussions avec les autorités communales de Matran et de plus nombreuses encore avec les autorités communales d'Avry sur les solutions envisagées. Nous avons eu des discussions avec les autorités communales, les représentants de l'Office fédéral des transports, lequel a un certain nombre de compétences formelles, les autorités responsables, notamment le chef infrastructures qui connaît bien le canton de Fribourg, puisqu'il vient de Villars-sur-Glâne, et avec les CFF, qui ont aussi des compétences. Nous avons les possibilités, comme canton, de freiner longtemps formellement la fermeture d'une gare. Nous n'avons que très peu de possibilités, comme canton, de freiner pour longtemps la desserte d'une gare. Il y a des gares en Suisse orientale qui ont été asséchées, tout simplement parce que les CFF ont décidé de ne pas en attendre la date de fermeture, mais d'y mettre tellement peu d'offres et de l'étioler tellement que plus personne ne l'utilisait. Ensuite, on arrive avec des chiffres en disant qu'il n'y a plus un chat et qu'on va la fermer. C'est une stratégie. On peut décider de lutter jusqu'au bout en étant pratiquement certain que la lutte amènera le résultat suivant: deux gares fermées et pas d'offre supplémentaire. Nous avons choisi une stratégie différente et avons décidé de ne pas faire de résistance qui nous coûterait beaucoup de force avec des chances de succès extrêmement ténues, mais nous allons dire que nous voulons une contrepartie s'ils souhaitent que nous entrons en matière et que nous ne nous opposons pas – avec toutes les procédures et jusqu'au Tribunal fédéral – aux fermetures des

gares. Cela est la position du canton. Et l'offre complémentaire, c'est d'une part de passer d'un rythme à la demi-heure à une cadence au quart d'heure sur le RER Fribourg, pour, en première priorité temporelle, le tronçon Fribourg-Avry-sur-Matran et, en deuxième priorité temporelle, les tronçons sur la ligne Payerne, respectivement Morat, et les tronçons sur la ligne de Berne jusqu'à Schmitten.

Au début, il y a une année, la réponse était en gros que c'était techniquement impossible. Nous avons dit que c'était politiquement impossible de ne pas s'opposer à la fermeture de la gare et après quelques discussions, cela est devenu techniquement possible. Aujourd'hui, nous sommes dans l'espoir que le message que le Conseil fédéral adoptera fin octobre-début novembre sur PRODES 2030–2035 comportera une ligne qui donnera la justification formelle, matérielle et financière pour les investissements des CFF, pour pouvoir réaliser la cadence au quart d'heure d'ici 2020–2023 pour le tronçon sud, dans les années suivantes pour les autres tronçons. Si ça ne marche pas, nos parlementaires fédéraux sont tous informés et savent ce qu'ils doivent faire lors des débats parlementaires, pour que nous l'ayons. Si ça marche, Fribourg sera le premier endroit, en Suisse occidentale, où nous aurons, dans un RER d'agglomération, un rythme au quart d'heure, selon les dires des CFF.

Donc, nous avons un gros travail. Evidemment le ferrophile que je suis, et que d'autres sont aussi, regrette toujours la fermeture d'une gare. Si on fait le bilan global, je pense que pour la région, pour ce qui sera l'espace construit autour des actuelles gares de Matran jusqu'à la gare de Rosé, avec une concentration de l'habitat en gros sur le territoire d'Avry-sur-Matran, plutôt partie nord, nous aurons quelque chose qui donne du sens, qui correspond intégralement à la volonté du plan directeur cantonal: «On a les gares là où on a beaucoup de gens.» Il y a deux possibilités: il y a beaucoup de gens à quelque part et on y met la gare ou alors on n'a pas encore beaucoup de gens, mais ça va arriver, et on déplace un peu la gare. C'est ce qu'on fait ici. Je pense que c'est la moins mauvaise solution. Ensuite, cela pose une série d'autres questions. On pourrait théoriquement maintenir Rosé, mais avec les rythmes des CFF et les sillons, ça signifie qu'on doit fermer d'autres gares. Nous luttons aussi sur d'autres aspects encore. C'est la concurrence sur l'utilisation des sillons par rapport à l'offre en transport voyageur, par rapport au fret. Nous avons des lobbies extrêmement puissants à Berne qui essaient de réduire l'utilisation des sillons pour le transport des voyageurs dans le canton de Fribourg au bénéfice de sillons relativement théoriques du fret. Là aussi, nos parlementaires fédéraux savent ce qu'ils doivent faire pour éviter ce genre de priorisation au détriment de nos transports publics dans le canton.

Voilà ce que je peux dire sur la gare de Rosé. Il faut vraiment voir ça dans un ensemble un tout petit peu plus large. J'espère avoir répondu aux différentes questions.

Le Président. Je vous remercie pour votre réponse complète. On voit que M. Jean-François Steiert est un ancien «parlementaire» fédéral.

FICHES DE PROJET

Le Rapporteur. Je n'ai pas beaucoup de remarques sur les fiches de projet. Je signale tout simplement que c'est une nouveauté dans le plan directeur cantonal, comme vous l'avez vu. C'est une nouveauté dans les plans directeurs des cantons d'une manière générale. Fribourg est un précurseur dans ce domaine. Là, on a innové et c'est d'ailleurs prévu par la Confédération que dans le futur, on travaille de cette manière-là. Dans la commission, il y a eu des questions par rapport aux procédures:

- > comment vont fonctionner ces fiches de projet?
- > qu'en est-il d'un projet qui n'est pas dedans?
- > quels projets?
- > etc.

Des précisions ont été apportées. Les fiches de projet sont vraiment pour les projets qui ont une grande influence sur le territoire. On doit y figurer les projets sur un état de coordination défini: si on emploie plus de 3 ha de surface ou un projet qui nécessite 1500 places de stationnement par exemple. Les projets sur lesquels une coordination intercantonale est nécessaire, par exemple, doivent effectivement figurer dans ces fiches.

En commission, on nous a apporté des précisions quant à la procédure. Une procédure ad hoc est prévue. C'est une planification roulante. Le canton prévoit que chaque année, des modifications au niveau des fiches peuvent être faites et de nouvelles fiches peuvent être ajoutées, respectivement enlevées. Cela devrait se dérouler à partir de l'adoption du plan directeur cantonal par la Confédération.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). J'aurais deux questions.

On lit dans le document que les fiches de projet transmises lors de la deuxième consultation semblent ne pas avoir été analysées avec les mêmes critères que celles transmises lors du premier envoi. Je vous remercie de nous expliquer les conséquences pour ces projets, quand bien même ces fiches de projet seraient conformes aux directives.

Dans le thème «Autres thèmes», qui était aussi avec les fiches de projet, plusieurs districts ont des liens directs avec les cantons de Vaud ou de Berne. Une collaboration intercantonale dans le plan directeur régional est donc essentielle, afin de garantir une cohérence dans le développement d'une région. Le canton de Fribourg sera-t-il ouvert à ce type de collaborations?

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je m'exprime à titre personnel concernant le chapitre 8.20 «Domaines alpestres» du rapport.

Mes liens avec ce thème: je préside la coopérative des producteurs de fromages d'alpages du pays de Fribourg et suis aussi engagé dans un projet de la nouvelle politique régionale intitulée «Préservation et valorisation du domaine alpestre».

Le Conseil d'Etat retire du plan directeur la thématique des domaines alpestres à maintenir. En effet, le Confédération a émis des réserves à ce sujet. Elle relève attendre du Conseil d'Etat fribourgeois un concept cantonal du paysage ou une relation entre constructions et paysage alpestre. D'où ma question: où en est-on avec ce concept cantonal du paysage attendu par la Confédération, dont les domaines alpestres en dépendent fortement? Où et quand cet ajout indiqué en italique au point 8 de ce rapport sera formulé ou assuré d'être intégré au plan directeur cantonal? Plusieurs projets publics privés dans le cadre de la nouvelle politique régionale sont en route et attendent une solution en matière d'aménagement du territoire. Le retrait de ce thème «domaines alpestres» du plan directeur va mettre en péril des projets en faveur de la préservation du patrimoine alpestre et de son économie.

Merci, M. le Commissaire, de me répondre.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: j'habite la commune de Gibloux, commune directement concernée par la question de l'extraction des matériaux et précisément de l'exploitation des gravières.

La fiche T414 de ce plan directeur cantonal confirme le plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) et place la forêt du Chaney et les terrains de La Taillat en zone prioritaire pour l'extraction de matériaux. Depuis que cette fiche est connue, près de 450 habitants provenant principalement des villages concernés (Rossens et Corpataux) ont signé une pétition faisant part de leurs soucis. Tout prochainement, ils vont se constituer en association désireuse de défendre la qualité de vie de ses citoyens.

En effet, cela fait plus de 30 ans que les habitants de la région sont touchés par les nuisances liées à l'exploitation de gravières et ceux-ci s'inquiètent de la réalité actuelle qui semble leur rappeler que «une gravière un jour» rime avec «une gravière toujours».

Mais au sein de la commune de Gibloux, les citoyens sont clairvoyants et loin d'être égoïstes. Aussi comprennent-ils parfaitement la nécessité de concentrer les sites pour éviter de miter le territoire fribourgeois avec des mini-installations de gravières dans tous les districts. Cependant, cette concentration risque d'être telle à l'avenir qu'en plus de créer un paysage lunaire – vous vous en rendez compte lorsque vous empruntez l'autoroute, à la hauteur de Rossens; et ce n'est que le début –, elle péjore également la qualité de vie des citoyens. Ensuite, la préservation des eaux souterraines qui approvisionnent notamment la Ville de Fribourg n'est pas garantie; une opposition déposée par la Ville n'a d'ailleurs pas eu d'effet suspensif sur les trax qui continuent de scarifier le sol. Et

enfin, cette concentration met à mal l'existence de sites forestiers qui participent du lien social entre les habitants de notre commune. Bref, il s'agit là bel et bien d'une concentration avec un «c» très majuscule. Dans la seule zone des Grands-Champs où l'on vient de commencer l'exploitation, ce sont déjà près de 1000 arbres qui ont été abattus et d'ici à 20 ans, nous aurons extrait de ces terrains l'équivalent de 1600 piscines olympique, malheureusement sans eau, mais c'est un autre sujet. Donc, sans rien faire de plus, l'extrême concentration est déjà présente.

Ensuite, je suis surpris de lire dans la réponse à la consultation que l'Association fribourgeoise des gravières a été associée pour l'établissement de la méthodologie conduisant au choix des sites. En effet, bien qu'il ne s'agisse pas du choix lui-même, je ne peux pas imaginer que la méthodologie n'influence pas *in fine* le choix des sites. Et on connaît l'importance du lobbying dans ces milieux.

A titre complémentaire, je précise que si je suis intervenu lors de cette session sur la loi sur les forêts, c'est aussi en lien avec cet objet, puisque dans le cas où la forêt du Chaney devait être mise à mal pour qu'on y exploite du gravier, je voudrais être sûr que les compensations seront immédiates et en plan tant de nouvelles essences d'arbres sur le territoire communal. Car si j'aime bien les grenouilles, elle ne se substitueront jamais à mon sens à un espace forestier.

Et si malgré tout cela, on devait malheureusement tout de même voir ce site en exploitation, alors je demande fermement que les mesures d'accompagnement ne se limitent pas au cadre légal, mais soient aussi exceptionnelles – avec un «e» très majuscule – que la concentration de nuisances sur notre commune. En ce sens, je me réjouis de la réponse du Conseil d'État à la question que j'ai déjà posée avec mon collègue David Bonny.

Pour terminer et sous l'angle du développement durable, j'encourage le Conseil d'État à étudier quelles sont les possibilités actuelles de revalorisation des matériaux déjà extraits sans passer systématiquement par la case de l'extraction primaire de ressources naturelles. Ça rapporterait peut-être moins d'argent – ce n'est même pas sûr –, mais permettrait surtout de retarder l'épuisement des ressources, avec un «r» très majuscule.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Je viens de la même commune que mon collègue Philippe Savoy. Je voulais m'exprimer aussi sur ce thème de la fiche T414.

Vous avez compris que c'est un souci pour les habitants limitrophes des zones considérées comme prioritaires dans le PSEM. J'ai bien pris note dans le message du Conseil d'État que la révision du plan sectoriel d'extraction des matériaux permettra d'adapter la méthode pour réviser les sites prioritaires. Il est pour moi souhaitable que cette méthode tienne compte des aspects liés à la qualité de vie des habitants tou-

chés par les nuisances, ces nuisances induites par les gravières, et de ne pas uniquement tenir compte des intérêts économiques. D'ailleurs, au moment de la définition de la méthode, j'appelle ici le Gouvernement à impliquer toutes les parties prenantes et en particulier les représentants de la population qui est partiellement ou complètement touchée par ces nuisances.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais suite aux deux dernières interventions, je déclare mon lien d'intérêts: directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, qui gère le secrétariat de l'Association fribourgeoise de l'industrie du gravier et du béton. On n'a pas de pétrole dans notre pays, mais on a du gravier. L'objectif n'est pas de le gaspiller, mais de le utiliser de façon correcte. Maintenant, on peut très bien fermer toutes les gravières du canton de Fribourg. Aujourd'hui, on a déjà des transporteurs qui nous ramènent du gravier français. Or, faites le bilan écologique. Je pense qu'il faut être raisonnable et les associations patronales ne défendent pas seulement le porte-monnaie de leurs membres, mais aussi les intérêts du plus grand nombre de citoyens fribourgeois. Parce que nous sommes là pour trouver des solutions avec le Gouvernement.

Le Rapporteur. Concernant la question du domaine alpestre, on a effectivement eu la réponse que le député René Kolly a pratiquement donnée avec sa deuxième question. Donc, ce domaine a été éliminé, en tout cas pour l'instant, car il manque ce concept cantonal du paysage. Aux questions précises, je laisse répondre le commissaire du Gouvernement. Du reste, aussi les autres questions de la députée Anne Meyer Loetscher sont effectivement aussi adressées au Gouvernement. Concernant la fiche T414, étant rapporteur de la commission, avec un lien d'intérêts particulier dans ce domaine et parce que cela n'a pas été discuté en commission, je ne me prononcerai pas ce matin.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Sur les différentes questions qui ont été posées, M^{me} la Députée Meyer Loetscher a posé la question sur l'adéquation des fiches et la correspondance à tous les critères nécessaires. Nous avons effectivement des fiches qui ne correspondaient pas intégralement à tous les critères dans le cadre de la deuxième procédure de consultation, parce que certaines fiches sont venues extrêmement tard. Toutes les adaptations, nécessaires pour correspondre aux besoins formels, ont été faites dans la dernière version du plan directeur cantonal qui vous est soumise et qui sera ensuite soumise au Conseil fédéral. Il n'y a donc plus de fiches non conformes. Des questions de vitesse, parce que certains acteurs ont proposé encore des fiches dans le cadre de la première phase de consultation et qui ont dû être finalisées très rapidement, vu les délais serrés. C'est la raison pour laquelle on a cette divergence dont vous avez lu le commentaire dans le texte. En ce qui concerne les collaborations avec – vous avez posé la question du canton de Vaud; cela vaut aussi pour

d'autres cantons voisins – essentiellement le canton de Berne, les questions se posent régulièrement. Il y a des collaborations pratiques dans certains domaines particuliers ou qui relèvent de certaines politiques sectorielles qui sont définies dans le plan directeur cantonal. Cela vaut pour l'épuration des eaux dans le nord du canton. Cela vaut pour toute une série de domaines. On l'a eu d'une manière plus systématique en Broye, car la région de la Broye – tant le district par son préfet que sa principale organisation économique – nous a demandé de voir dans quelle mesure on peut concilier la nécessité du droit cantonal – à la fois la LATeC et le plan directeur cantonal – d'avoir une planification régionale et la volonté de la région de collaborer étroitement avec le canton de Vaud.

Or, le droit d'aménagement du canton de Vaud est structuellement assez différent du nôtre. Cela ne signifie pas qu'on ne peut pas travailler ensemble, mais cela signifie – et c'est ce qu'on a proposé à la région dans une rencontre qui a eu lieu avant l'été, ici à Fribourg, avec les principaux représentants de la région – que le canton va la soutenir, comme il le fait pour tous les districts mais avec peut-être une note un peu particulière pour quelqu'un qui doit travailler de manière intercantonale pour l'élaboration de leur planification régionale. Nous avons aussi, avec chacune des régions qui nous a approchés, évoqué les pistes possibles qui ne sont pas les mêmes dans chaque région pour les financements des études qui doivent être faites avec chacune des sources régionales, mais où, parfois, le canton peut donner un soutien. Ce sont des choses qu'on doit voir point par point et on en a discuté aussi en juin dans le cadre du débat sur la LATeC.

Et puis, parallèlement à ça, c'est un travail pour voir quels sont les éléments d'objectifs généraux qui peuvent être coordonnés avec le canton de Vaud et quels sont les éléments que chacun des cantons doit décliner à sa manière dans son droit cantonal, parce que le canton de Vaud a un aménagement assez *top down* et nous avons un aménagement du territoire qui est beaucoup plus *bottom up* et ce n'est pas du tout évident de concilier les deux choses. Mais cela ne signifie pas que l'on ne peut pas travailler ensemble quand on fera tout ce qu'on peut pour faciliter la collaboration dans ce contexte un peu différent.

Au député Kolly, vous avez pratiquement tout dit. Il vous faut juste une réponse. Le Service de la nature et du paysage prévoit un concept fin 2019, début 2020. Cela permet une réponse courte et cela fera plaisir au Président du «Parle-ment». Au député Savoy et à la députée Ghielmini Krayenbühl, la fiche du plan directeur cantonal est basée sur le PSEM – vous l'avez les deux relevé à juste titre – qui a fait l'objet d'assez larges discussions; j'ai entendu un léger ton réprobateur dans l'idée d'avoir rencontré les organisations responsables des gravières, des carrières et d'autres domaines d'extraction dans le canton. Alors, je rencontre régulièrement les gens du WWF, de l'ATE et de Pro Natura, mais aussi les organisations en charge des gravières, des carrières, etc.; je n'ai jamais obtenu de cadeau ni de l'un, ni de l'autre, qui dépassait l'usage du Parlement fédé-

ral qui dit qu'on doit consommer ça en un jour et je ne suis pas un alcoolique. Dans ce sens-là, j'essaie de faire les choses les plus correctes et les plus transparentes possibles. Après, il faut bien voir que dans toutes ces rencontres, évidemment que ces gens-là cherchent à nous influencer. C'est normal, vous faites la même chose lorsque vous faites de la politique dans vos associations. J'ai le devoir, comme conseiller d'Etat et comme tous mes collègues l'ont aussi, de trouver quelque chose d'équilibré. En même temps, ils m'amènent du savoir. Si je rencontre un propriétaire d'une carrière qui m'explique un certain nombre de choses, alors il voudra que je dise oui à sa carrière avant toutes les autres. Mais en même temps, il m'expliquera des mécanismes qui me permettront un petit peu mieux de justifier pourquoi je lui dirai non à lui ou à un autre, parce que le mécanisme fait qu'il y a un certain nombre de priorités qui ont été mises dans le PSEM. Ce sont des priorités qui ont été évoquées par plusieurs. On veut avoir si possible du gravier de la région. Je crois que personne ne souhaite avoir de plus en plus de camions qui viennent de Pontarlier avec du gravier un peu moins cher là-bas. La taxe de transport joue un rôle-clé dans le prix du gravier, mais malgré ça, ça reste rentable d'aller chercher du gravier à Pontarlier pour deux raisons: d'une part, parce que c'est un entrepreneur qui n'a pas lui-même de carrière ou de gravière tout près; d'autre part – et cela pose d'autres questions que nous allons devoir aborder aussi à l'avenir, que certains entrepreneurs m'ont demandé d'aborder aussi et qui sont un peu plus délicates –, certes, il y en a une pas loin, mais le concurrent a une gravière pas très ouverte et la politique des prix du concurrent fait qu'on va quand même chercher son gravier à Pontarlier.

Cela pose des questions un tout petit peu plus délicates dont on doit aussi tenir compte dans l'élaboration des priorités. Le but doit évidemment être d'avoir une certaine concentration, de ne pas ouvrir des gravières partout, de les ouvrir le moins loin possible des endroits où on utilise vraiment le gravier, car cela évite des transports inutiles. Puis ce n'est pas une science tout à fait précise et cela doit faire l'objet de processus démocratiques. Les principales associations seront associées au processus d'élaboration des phases suivantes. Cela vaut tant que pour les responsables métier, qui sont sous la houlette du député Wicht, que des associations environnementales qui s'occupent aussi de l'intérêt des personnes directement concernées, tant de l'impact sur la nature que sur les personnes concernées (question de bruit, question d'impact en tous genres). Soyez rassurés, nous allons faire les étapes suivantes avec les personnes concernées. En ce qui concerne le site que vous avez évoqué, il a été légalisé. Il n'y a pas eu d'opposition ni de recours. Donc, légalement, nous sommes dans les étapes à suivre. Après, il reste évidemment toutes les procédures et les voies de droit sur lesquelles on peut travailler. Sur le détail des mesures de compensation pour chacune des gravières, vu le délai, vu l'œil et la montre précise du Président du Grand Conseil et vu aussi les priorisations, je vous propose une discussion bilatérale ou dans le cadre de

la réponse que le Conseil d'Etat donnera à votre intervention parlementaire spécifique sur ce sujet-là. Et je crois qu'avec ça, j'ai répondu aux questions.

Le Président. Nous avons donc absout l'entier de ce rapport. J'aimerais remercier le rapporteur et la commission pour leur disponibilité et leur engagement et l'étude de ce plan directeur cantonal et Messieurs les Commissaires du Gouvernement pour leurs explications supplémentaires. Mais je pense que cela vaut aussi la peine, vu qu'elle est dans la salle, de remercier également le grand travail de M^{me} Giancarla Papi dans l'élaboration de ce plan directeur cantonal. Merci beaucoup.

> Le Grand Conseil prend acte du ce rapport.

Projet de décret 2018-DICS-20 Crédit d'engagement destiné à cofinancer, avec le canton de Vaud pour une part égale, la construction de l'extension et l'adaptation du Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne¹

Rapporteure: **Solange Berset** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. La commission parlementaire chargée d'analyser le projet de décret s'est réunie le lundi 27 août dernier en présence de M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, de MM. François Piccand, chef de service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, Gian Carlo Chiové, architecte cantonal, et Charles Ducrot, chef de service adjoint du Service des bâtiments.

Je tiens à les remercier pour toutes les informations et explications données.

Après des discussions très nourries lors du décret pour l'achat du terrain nécessaire présenté au Grand Conseil en 2014, notamment en raison de certaines exigences de la commune de Payerne, il est temps de passer à la réalisation de ce projet.

Le projet proposé pour un coût de 29 millions de francs connaît une augmentation de 4 millions par rapport aux premières prévisions financières. Ceci est dû à la construction d'une halle de sport qui est indispensable sur ce site. Les coûts seront répartis moitié-moitié entre le canton de Vaud et le canton de Fribourg.

En préambule, il est nécessaire de rappeler que le GYB est doté d'une personnalité juridique propre et qu'il bénéficie

d'une réglementation particulière. Il a été ouvert en 2005, prévu pour 850 élèves; il en accueille aujourd'hui 1200. Les locaux actuels sont donc saturés.

L'aire de recrutement tient compte d'un équilibre recherché entre Fribourg et Vaud – notamment en fonction du nombre d'élèves – et est fixée dans une convention entre les deux cantons. Les deux Conseils d'Etat ont la compétence de modifier l'aire de recrutement et depuis la rentrée 2018/2019, les élèves des communes du Mont-Vully et de Torny fréquentent un collège de la Ville de Fribourg. Les estimations d'augmentation du nombre d'élèves datent de 2012 et prévoient 1500 élèves en 2025, selon le scénario haut. Or, on sait aujourd'hui qu'on peut s'attendre à un certain frein.

La construction est gérée par le canton de Vaud, selon le système appelé entreprise totale et est bien sûr soumis aux marchés publics. Dans le message sont mentionnés les différents bureaux qui ont procédé aux études pour l'avant-projet et la rédaction du cahier des charges d'appel d'offres en entreprise totale établi sur les deux cantons.

Ce projet devait répondre à plusieurs contraintes topographiques et son intégration en terrasses sur le site paraît idéale. Un nouvel accès principal est prévu et raccourcit et simplifie le trajet gare-GYB. Il est également prévu de relocaliser et d'augmenter les places de parc. Un avantage de cette future extension du GYB réside dans le fait qu'il n'y aura pas besoin de déplacer les élèves ou d'avoir recours à des locaux temporaires; le programme de construction par étape le permettra.

Les effets sur le développement durable ont été évalués selon le système Boussole21 et répond aux objectifs.

C'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter ce décret.

Le Commissaire. J'aimerais remercier la commission pour l'examen qu'elle a fait de ce projet ainsi que M^{me} la Députée Solange Berset pour la conduite de ladite commission et pour son rapport d'entrée en matière très complet.

Permettez-moi ainsi de me limiter à deux points sur lesquels je souhaiterais revenir: la méthode de mise en concours et le coût des aménagements extérieurs.

Suite à une réflexion quant à la méthode de mise en concours, le groupe de travail intercantonal créé de manière *ad hoc* pour cela a décidé d'opter pour une construction en entreprise totale sur base d'un avant-projet. Cela signifie que l'entreprise lauréate de l'appel d'offres sera responsable de la conception et de la réalisation de l'objet. Elle désignera également elle-même les bureaux d'architectes et d'ingénieurs pour le projet.

Dans le cas du GYB, cette solution a évidemment l'avantage de permettre de gagner du temps en limitant le nombre d'appels d'offres. Elle restreint aussi le nombre d'interlocuteurs et simplifie la répartition des responsabilités. Comme l'avant-

¹ Message et annexes pp. 3042ss.

projet a été préparé par le bureau Boegli Kramp Architekten AG, auteur des bâtiments initiaux, et que l'appel d'offres décrivait de manière détaillée ce projet d'extension, la marge de manœuvre au niveau architectural sera donc très faible.

Lors du traitement de cet objet par la commission parlementaire, puis par la CFG, plusieurs députés ont estimé que le montant prévu pour les aménagements extérieurs était élevé. Il est vrai que le coût des aménagements extérieurs représente généralement 5% du coût du bâtiment et pour cet agrandissement, nous avons un ratio de quelque 9%, ceci pour deux raisons principales: d'une part la topographie est défavorable, le terrain est en pente et cette pente n'est en plus pas rectiligne; cela augmente et complique les travaux de terrassement. D'autre part, le bâtiment de l'extension est construit sur deux niveaux en terrasses et la toiture fait notamment office de chemin piétonnier. En d'autres termes, le coût de la toiture est compté dans le CFC 4 «Aménagements extérieurs» alors qu'habituellement il est comptabilisé sur le CFC 2 «Bâtiment». D'une manière simplifiée, nous pouvons considérer que les aménagements extérieurs coûtent plus chers, mais que d'un autre côté nous économisons sur d'autres codes, notamment si nous avons fait un toit végétalisé.

Voilà les deux éléments que je voulais simplement rajouter pour être complet.

Je vous remercie d'accepter ce décret et ce crédit d'engagement.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Dans sa séance du 29 août, notre Commission des finances et de gestion a examiné le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné à cofinancer la construction de l'extension du GYB à Payerne. A l'unanimité de ses membres, nous vous recommandons, sous l'angle financier, d'accepter ce décret avec la part cantonale chiffrée à 14,5 millions.

Bonvin-Sansonns Sylvie (VCG/MLG, BR). Le groupe Vert Centre Gauche soutient à l'unanimité l'investissement concernant l'agrandissement du GYB. Nous nous réjouissons de voir enfin ce projet avancer, tant sont mauvaises les conditions actuelles d'accueil des gybiennes et des gybiens.

Malgré les aléas des procédures dus à l'intercantonalité du projet, nous engageons le Conseil d'Etat à mettre toute son énergie à le mener avec rapidité et efficacité.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mon lien d'intérêts: je suis membre de la commission interparlementaire de contrôle du GYB et enseignante dans la Broye.

Notre groupe a examiné avec attention ce projet de construction pour l'établissement scolaire précédemment cité, nous entrons très volontiers en matière et soutiendrons à l'unanimité cet investissement pour trois bonnes raisons: la première, c'est la clause du besoin. Le GYB souffre en effet de son succès. Ouvert en 2005 pour 850 élèves, ils sont aujourd'hui

1203, mais cette situation de sureffectif est réelle depuis bon nombre d'années. Bien que dans ces conditions, la qualité de l'enseignement a toujours été assurée par une direction extrêmement efficace et créative, il est plus que temps maintenant de pallier ces manques de classes, de locaux de vie commune tel le réfectoire ainsi qu'au besoin d'installations sportives.

La deuxième raison est qu'un franc investi dans la formation est assurément un franc investi pour l'avenir de notre canton. Le GYB accueille non seulement un gymnase, une école de commerce, une école de culture générale, mais aussi les jeunes effectuant des maturités professionnelles. Il s'agit d'un établissement scolaire au rayonnement culturel incontesté dans une région périphérique telle que la Broye.

La troisième raison est que ce projet de construction est tout simplement magnifique de simplicité et d'efficacité. Ici, pas de grand rêve d'architecte, mais un bâtiment totalement adapté au terrain, intégré avec intelligence au paysage et résolument tourné vers le développement durable par l'utilisation notamment d'énergies issues de la géothermie et du photovoltaïque. Tout est pensé pour donner aux utilisateurs des espaces de travail simples et pratiques, agréables, mais pas luxueux.

Ainsi donc, pour les raisons que je viens de présenter, de même que pour toutes celles non énumérées afin de ne pas allonger le débat, le groupe socialiste soutient unanimement ce crédit d'investissement et vous invite à en faire de même.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le décret du crédit d'engagement du GYB.

Enfin! Le GYB pourra bientôt fonctionner à la hauteur de sa réputation, à la hauteur de son ADN. Ce n'est pas qu'il fonctionne mal actuellement, mais vous en conviendrez, accueillir 1200 élèves dans des locaux prévus pour 850 relève d'un exercice d'équilibre et je tiens à féliciter ses dirigeants pour leurs prouesses et souplesse dans son organisation, afin de permettre aux étudiantes et étudiants de se sentir au mieux et de pouvoir travailler dans des conditions tolérables.

Le PLR salue ce projet dans sa globalité. Il allie modernité, densification, optimisation des besoins, dans un souci d'efficacité de l'aspect durable, d'une intégration idéale, pour ne pas dire parfaite dans le paysage et tout ceci en consentant un effort financier considérable. Tout y est.

Vous l'aurez compris, le PLR acceptera ce crédit d'engagement de 14 500 000 frs à l'unanimité et sans réserve. Il demande toutefois de la vigilance dans le suivi des travaux afin de respecter le calendrier.

Avant de conclure, je profite de l'occasion pour interpeller M. le Commissaire.

Le canton de Vaud pilotera logiquement ce projet, puisqu'il se situe sur sol vaudois. Il le pilotera avec un mandat en entreprise totale qui est presque la règle dans ce canton.

Cette politique d'entreprise totale, sauf erreur, est peu pratiquée dans notre canton.

Est-ce une volonté politique du Conseil d'Etat? Les collectivités publiques sont-elles bien informées de l'existence de cette possibilité, sachant que la grande majorité sont des miliciens?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). C'est avec enthousiasme que nous avons pris connaissance du projet qui nous occupe.

Le GYB a vu ses effectifs progresser au fil des ans en lien avec la poussée démographique que vit la région. Néanmoins, le maximum pour un tel établissement ne devrait pas dépasser 1500 élèves. Le groupe démocrate-chrétien se réjouit particulièrement du choix de production énergétique, tels que les panneaux photovoltaïques, la sonde géothermique et la chaufferie au bois, exigences de l'Etat de Vaud dont le projet est piloté selon sa législation.

Autre particularité vaudoise, les appels d'offres se font en amont de la demande de crédit, ce qui peut être un risque si le Grand Conseil ne l'accepte pas, mais qui dans le cas contraire donne des coûts plus proches de la réalité et raccourcit le processus.

Nous saluons d'une part le déplacement de l'entrée principale au niveau -3 des nouveaux bâtiments. Depuis la construction d'une zone résidentielle aux abords immédiats du GYB, l'accès actuel jalonné de modérateur de trafic n'est pas idéal. D'autre part, les différentes attentes ont été prises en compte, comme l'augmentation du parking et la cafétéria, trop petite depuis longtemps.

Le groupe démocrate-chrétien est satisfait que les travaux ne causeront pas de préjudice au bon déroulement des cours et cerise sur le gâteau, son architecture s'intègre parfaitement dans le paysage.

Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien accepte à l'unanimité le crédit d'investissement.

Le Président. Je donne la parole à M. Waeber tout en lui exprimant mes félicitations: les affaires d'un gymnase ne sont pas que les affaires des femmes.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Notre groupe va également soutenir à l'unanimité ce décret, compte tenu d'une part de la démographie – en 2025, environ 1500 élèves – et surtout du fait que la construction à cet endroit est idoine pour améliorer le fonctionnement.

Le seul point que je relève porte sur le rapport Boussole21: au sujet de la faisabilité et viabilité du projet (point 1.5), ce rapport se dit favorable avec quelques réserves. Je ne vois personnellement pas de réserve quant à ce projet qui est bien réfléchi et qui mérite le soutien de notre Grand Conseil.

La Rapporteuse. Je remercie toutes les intervenantes et l'intervenant sur ce projet qui réunit l'unanimité.

Par rapport à la question posée par M^{me} Nadia Savary, il est vrai que cette question concernant les mandats en entreprise totale a posé beaucoup d'interrogations dans les différentes commissions et entre certains députés, car cette pratique est moins connue sur le canton de Fribourg. Si M. le Commissaire veut apporter quelques compléments d'informations, je lui donne la parole.

Le Commissaire. Merci pour l'entrée en matière de tous les groupes qui approuvent ce projet.

Pour ce qui est de l'entreprise totale, je pourrais dire que l'on a quand même eu quelques objets réalisés de cette matière: le pavillon modulaire créé pour l'Université ainsi que le projet du Lac Noir ont été fait en entreprise totale. Je relève aussi que notre architecte cantonal a une très grande expérience, parce qu'il vient du privé, dans ce type de manière de travailler en entreprise totale. Ce sont donc des manières que l'on a de travailler et qui vont certainement aussi se développer dans notre canton.

Pour ce qui est de Boussole21, c'est un canevas et nous répondons aux questions de ce canevas. M. le Député, vous avez raison, ces réserves portent sur la question de la couverture des frais; comme c'est une école, il n'y a évidemment pas de rentabilité à cet égard. On ne répond donc pas à un critère. C'est un système qui nous vient du canton de Vaud, lequel a depuis changé sa manière d'apprécier tout ce qui concerne ce domaine. C'est certainement aussi un objet d'analyse de notre côté, mais à défaut d'autre chose, nous avons quand même un canevas qui nous permet de répondre à des interrogations intéressantes et pertinentes dans ce domaine de cette manière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6

- > Adopté.

ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > La majorité qualifiée est requise.
- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 79 voix (majorité qualifiée atteinte) contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krabenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry

Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 79.

—

Projet de décret 2018-DICS-27 Crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg¹

Rapporteur: **André Schoenenweid** (PDC/CVP, FV).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Au nom de la commission parlementaire, j'ai l'honneur de vous présenter ces travaux, réflexions et décisions au sujet du message 2018-DICS-27 demandant un crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal de la Faculté des sciences et médecine de l'Université de Fribourg.

Le Plateau de Pérolles est l'un des pôles de compétences et de développement de l'Université et également de la Faculté des sciences et de médecine, laquelle est l'une des principales utilisatrices des locaux. Un Masterplan immobilier Pérolles 2030, mis à jour récemment en décembre 2013 et présenté en Conseil d'Etat en avril 2014, donne des concepts, des principes et des pistes intéressantes et crédibles sur le développement de l'Université, soit des travaux d'investissement, de rénovation ou de construction sur ce Plateau de Pérolles. Le message en fait part dans son chapitre 2 et présente ainsi l'importance de la rénovation dans les années à venir des bâtiments anciens et très utilisés de la chimie, de la physique et de la physiologie. Ce Masterplan 2030 garde toute sa pertinence avec la construction future et attendue d'un nouveau bâtiment appelé Science Tower qui peut être estimé, selon les déclarations du commissaire du Gouvernement entre 150 et 200 millions. Le Masterplan indique aussi les rocades de rénovation de bâtiments existants avec cette nouvelle construction, laquelle devrait aussi amener et garantir l'attractivité de cette Faculté des sciences dans le paysage suisse concurrentiel des universités. Il faut relever également que le bâtiment pour le Master de médecine sera réalisé à côté de l'HFR en vue de créer un futur pôle hospitalier et universitaire.

¹ Message et annexes pp. 3064ss.

La Faculté des sciences et de médecine a connu et connaît une forte et très réjouissante augmentation des étudiants, depuis 2001, augmentation de plus 97%, estimée pour l'année 2021 à environ 2200 étudiants. Dans ce cadre de l'augmentation des étudiants et des besoins en locaux, l'utilisation des bâtiments existants devient nécessaire et indispensable au regard du retard regrettable pour la mise en place ou la mise en réalisation du Masterplan 2030. La commission, dans ses travaux, reconnaît l'urgence dans les besoins en locaux et est entrée en matière sur les travaux proposés sur ce bâtiment libre, mais nécessitant néanmoins des travaux lourds de transformation. Suite à une visite locale de la commission, la structure porteuse, la toiture et les éléments statiques semblent être en bonne état; et les travaux figurant dans le message et présentés dans les différents documents détaillés annexés sont estimés à 5,2 millions pour la création des laboratoires sur trois niveaux et des bureaux pour ses chercheurs. Aux yeux de la commission, ce montant est tout à fait correct.

La commission a bien écouté et interpellé les représentants de l'Etat et le commissaire du Gouvernement sur ce choix de transformer ce bâtiment et sur les besoins urgents impératifs de laboratoires qui devront garantir actuellement et dans le futur des projets de recherches retenus par le Fonds national suisse de la recherche et par d'autres fonds internationaux.

Les membres de la commission ont vivement discuté sur d'autres options possibles à court terme pour créer ces laboratoires, comme à blueFACTORY ou sur d'autres sites de l'Université. Il a aussi été évoqué la destruction de ce bâtiment et le début des travaux d'études rapides et détaillés de la nouvelle et future réalisation Science Tower.

Finalement, la commission a donné sa priorité à la transformation de ce bâtiment usagé pour satisfaire des besoins urgents de laboratoires. Ces travaux vont impliquer le maintien de ce bâtiment durant une période de vingt ans au minimum. Il faut le savoir, la conséquence est que le Masterplan 2030 est bien sûr décalé de vingt ans et la future construction de la Science Tower peut être estimée à partir de 2040, voir 2050, ce qui nous interpelle sur les raisons du Conseil d'Etat de n'avoir pas agi plus tôt dans l'application et dans la réalisation de ce Masterplan.

En donnant la priorité aux besoins immédiats des chercheurs, la commission vous propose d'accepter le message, d'entrer en matière et de soutenir le crédit demandé.

Au nom de la commission, je remercie les représentants de l'Etat actifs durant la séance et la visite, en particulier M^{me} Barbara Vauthey, cheffe de service des affaires universitaires, M. Gian Carlo Chiové, architecte cantonal présent lors de ces débats, M. Paul Lagast, architecte du Service des bâtiments de l'Université, M. Samuel Jodry, secrétaire parlementaire et bien sûr M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen.

Le Commissaire. Je remercie à mon tour également M. le Rapporteur pour sa présentation très complète ainsi que toute la commission.

Je me permets de revenir sur l'un ou l'autre point.

Le Conseil d'Etat vous soumet aujourd'hui le projet de rénovation de l'ancien laboratoire cantonal. Après la mise en service du bâtiment modulaire, c'est une seconde mesure ponctuelle pour atténuer le manque de locaux dont souffre la Faculté des sciences et de médecine. Condamnée par certains à disparaître, la Faculté des sciences et de médecine s'est montrée très dynamique et innovante, introduisant de toutes nouvelles voies d'études et renforçant l'activité de recherche. Ainsi, en dix ans, entre 2005 et 2015, elle a connu un développement fulgurant en passant de 1200 à 2000 étudiants. Depuis le début de ce siècle, elle a aussi augmenté de presque de 150% son personnel financé par des fonds tiers, comme le Fonds national suisse par exemple. Ces développements sont actuellement freinés par le manque de locaux. Déjà en 2013, l'analyse des besoins conduite dans le cadre du Masterplan immobilier de la Faculté dont on vient de parler a démontré des besoins supplémentaires de quelques 15 000 m² de surface utile principale, et ceci avant le lancement du Master en médecine.

Le projet d'une nouvelle construction ne pouvant pas être réalisé dans l'immédiat, il est nécessaire de procéder à des mesures transitoires. La rénovation de l'ancien laboratoire cantonal en est une. Le but est de désengorger le département de biologie qui se trouve particulièrement à l'étroit, en déplaçant dans l'ancien laboratoire cantonal le domaine de l'écologie et de l'évolution. Ce déplacement permettra aussi aux autres unités du département de biologie de retrouver des conditions de travail adaptées à leurs besoins et de pouvoir à nouveau accueillir des projets financés par des tiers.

Quelques locaux sont aussi prévus pour le département des mathématiques en remplaçant des salles qu'ils occupent dans les baraques à côté de l'ancien laboratoire cantonal, baraques d'ailleurs qui n'auraient jamais dû être utilisées pour l'enseignement.

Avec la rénovation proposée, il s'agit d'utiliser un bâtiment existant sur le campus de Pérolles, bâtiment construit en 1965 par l'entreprise Lonza et racheté par le canton en 1983 pour y loger le laboratoire cantonal. Celui-ci a quitté cet endroit en septembre 2015 pour déménager dans les nouveaux locaux du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires à Givisiez.

Les analyses ont démontré que la structure du bâtiment était saine, mais les installations techniques sont obsolètes, n'ayant subi aucune modification de mise à jour. Elles doivent donc être entièrement remplacées. Le changement des fenêtres est également nécessaire pour améliorer le bilan énergétique, tandis que l'isolation a été jugée suffisante, étant donné que

toutes les façades avaient été doublées en 1984. Des sondages ont indiqué très peu d'amiante.

La rénovation proposée est le résultat d'une pesée d'intérêts, prenant en compte la durée projetée d'utilisation du bâtiment qui est entre 20 et 30 ans. L'investissement doit permettre de remplir les exigences légales et de garantir les conditions adéquates pour les activités de formation et de recherche. Le choix des unités qui seront hébergées dans ce bâtiment a été fait de manière à minimiser les besoins en technologie de laboratoire, laboratoire du domaine écologie et évolution étant parmi les moins complexes.

Le crédit d'engagement demandé, 4 700 000 frs environ, tient compte d'une contribution fédérale estimée à 500 000 frs. Cette contribution est proportionnellement plus basse que pour un bâtiment neuf, parce que la Confédération ne subventionne que très partiellement les travaux de rénovation

C'était les quelques éléments supplémentaires que je voulais rajouter.

Je vous remercie et vous invite à accepter ce crédit d'engagement.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La CFG s'est réunie le 29 août pour l'examen de ce décret et vous recommande, sous l'angle financier, d'approuver ledit décret avec un coût net à charge de l'Etat chiffré à 4 710 740.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis membre de la commission ad hoc qui a examiné ce décret et m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Les membres de la commission ont accepté à l'unanimité le crédit d'engagement de 4 710 000 frs pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal, un bâtiment vétuste et désaffecté depuis trois ans.

M. le Commissaire du Gouvernement Jean-Pierre Siggen et son équipe ont été très convaincants pour faire changer d'avis plusieurs membres de la commission qui souhaitaient une démolition pure simple de ce bâtiment.

La Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg a retrouvé une forte attractivité grâce à de nouveaux programmes d'études. Le besoin en locaux, que ce soient des bureaux, des laboratoires pour la recherche et la formation, des salles de cours ou encore des salles de travaux pratiques, est urgent et important au risque de perdre du dynamisme, des mandats de recherche, des étudiants et des fonds de recherche de la Confédération ou de l'Union européenne.

Le Masterplan immobilier Pérolles 2030 prévoyait la construction d'un nouveau site sur le plateau de Pérolles, y compris la fameuse Science Tower. Chacun d'entre nous souhaite bien sûr faire de Fribourg une cité universitaire capable de jouer

dans la cours des grands de la formation supérieure. Malheureusement, par ordre de priorité, planification financière oblige, la construction pour la Faculté de droit sur le site de Miséricorde primera sur celle sur le Plateau de Pérolles en la différant de plusieurs décennies. Fort de ce constat, le décret qui nous est soumis est crédible et pertinent. Comme Jean l'a si bien fait avec le vieux chalet, nous devons rénover l'ancien laboratoire cantonal pour qu'il soit plus beau qu'avant.

Par rapport à la destruction, la rénovation est un exemple de durabilité et d'économicité.

Avec ces arguments, la quasi-totalité du groupe démocrate-chrétien soutiendra ce décret tel que proposé par le Conseil d'Etat. Je vous recommande d'en faire autant.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis président du Sénat de l'Université.

Le groupe socialiste soutient ce crédit à l'unanimité et se réjouit que les 2000 étudiants de la Faculté des sciences et de médecine de notre Université puissent ainsi bénéficier d'une nouvelle petite pièce du très grand puzzle sur le campus de Pérolles. N'oublions pas qu'en 20 ans, le nombre d'étudiants dans cette Faculté a augmenté de 97%, mais que les infrastructures n'ont pas réussi à suivre cette même évolution.

Bien entendu, le groupe socialiste se serait réjoui davantage encore si nous avions pu réaliser le Masterplan Pérolles 2030 avec notamment sa Science Tower. Mais on ne refait pas l'histoire et comme le mieux est parfois l'ennemi du bien, nous ne pouvons aujourd'hui pas attendre et devons répondre à ce besoin immédiat. L'investissement de 4,7 millions de frs est raisonnable. Non seulement il permettra de donner un peu d'air à l'unité d'écologie et d'évolution ainsi qu'au département de mathématiques – et dans leur sillage, à l'ensemble de la Faculté des sciences et médecine –, mais il permettra également à un bâtiment de l'Etat de ne pas rester sans affectation. Et qui plus est, ce bâtiment est à proximité des autres unités de la Faculté.

Si l'on se penche sur la situation de l'ensemble des bâtiments de l'Université sur le Plateau de Pérolles, nous devons encore bien avoir en tête que cet investissement n'est pas le seul qui sera nécessaire à la survie de notre Université dans un contexte national et international de plus en plus concurrentiel. Il en va du développement de notre principale ressource cantonale: la matière grise.

Et comme notre groupe vit de passion, de bon sens et d'espoir, nous continuons à encourager et à pousser tous les acteurs du dossier de la Tour Henri pour trouver aussi rapidement que possible une solution pour sa réalisation concrète.

Car là aussi, l'urgence est criante.

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de

rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université.

Le crédit d'engagement demandé s'élève à 4 710 000 frs avec une subvention fédérale estimée à environ 500 000 frs, donc un coût total de 5 210 000 frs. Ce bâtiment a été construit en 1965 par et pour l'entreprise Lonza. L'Etat de Fribourg l'a acheté en 1983. Le bâtiment n'a pas connu de mise à niveau depuis sa construction, hormis un doublage de façade en 1984.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a également pris note que ce bâtiment est attribué à l'Université comme solution transitoire dans l'attente d'un développement sur le site de la Faculté des sciences dans le cadre du Masterplan 2030. Il est prévu que ce bâtiment rénové vive encore une bonne vingtaine d'années. J'ose espérer, et le groupe également, que les coûts estimés seront maîtrisés, car dans ce genre de rénovation, il existe pratiquement toujours des surprises. Antérieurement, je fus assureur et vous savez ce que dit un assureur d'un immeuble qui possède un toit plat? Un toit plat qui ne coule pas est un toit qui va couler.

Sur ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir ce projet de rénovation.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). C'est au nom du groupe libéral-radical que je vais m'exprimer. Il va accepter à l'unanimité ce crédit demandé pour la transformation de ces locaux.

A-t-on le choix? Le nombre d'étudiants augmente, il manque des locaux et il faut une solution rapide.

J'en reviens à une réflexion de ma grand-mère. Ma grand-mère native de Prez-vers-Noréaz m'a dit un jour: «Jean-Daniel, des riches, tu dois apprendre à économiser et des pauvres, tu dois apprendre à cuisiner.» Alors, M. le Commissaire m'a convaincu, parce que je croyais que l'on était dans un canton riche avec 1 milliard de fortune, mais il m'a bien expliqué que la fortune ou la richesse dépend de la somme que l'on doit dépenser et de la somme que l'on gagne. Le canton de Fribourg est un canton pauvre et donc la tour ou la maison, que mon collègue Grandgirard a citée, que j'aurais bien aimé raser pour construire un beau bâtiment, tombe à l'eau.

Aux calendes grecques, la Science Tower, bienvenue au transfert d'un département à l'autre, aux déménagements. Je me demande, quant à notre Université, qui est importante – j'ai entendu hier M. Steiert dire que nous ne sommes bientôt qu'un canton dortoir et qu'on a très peu d'industries – ce qu'il va nous rester si nous perdons encore la formation.

J'aurais quand même souhaité un problème un peu plus élaboré dans le sens où nous aurions dû construire véritablement un campus sur cette place. M. le Commissaire, nous aurions presque pu, avec la bibliothèque cantonale et la Faculté de droit, vous offrir peut-être une place à votre nom.

Nous avons voté ce mardi une excellente résolution. Je résume: le lundi, popu, le mardi, XXe; donc, les étudiants sont peut-être attirés à venir à Fribourg faire leurs études, même s'ils doivent déménager de temps en temps et qu'ils auront les bruits de la construction.

Je n'ai pas mentionné le prix de la restauration de ce bâtiment. C'est un bâtiment des années 65 qui est aussi sympathique qu'un commissariat de police de l'ancienne URSS et je suis persuadé qu'il serait prétentieux de ma part de prétendre que le prix qui a été énoncé soit maintenu.

Je vous recommande, pour tous les étudiants qui n'ont pas de places de laboratoire, d'accepter ce décret.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je pense que j'ai déjà trop parlé pendant cette session et je pense que vous le pensez aussi.

En très bref, le groupe Vert Centre Gauche soutient à l'unanimité ce décret et espère qu'il donnera les locaux grandement nécessaires au moins de manière temporaire à la Faculté des sciences. Nous nous faisons également de grands soucis pour tous les projets qui ont pris du retard dans le Masterplan. Nous aimerions que cela avance et nous en parlerons lorsque nous aurons moins faim.

Le Rapporteur. Au nom de la commission, j'aimerais remercier tous les intervenants et les rapporteurs des groupes de soutenir ce message tel qu'il vous a été présenté.

Nous reconnaissons effectivement dans la commission les besoins des étudiants dans cette Faculté. Nous reconnaissons aussi que ce ne sera pas le seul investissement sur le Plateau de Pérolles au cours des années à venir et que la priorité actuellement est bien les besoins pour les étudiants. Ces 5 millions deviennent nécessaires pour maintenir le patrimoine scientifique ou en tout cas permettre aux étudiants de travailler correctement et garder l'attractivité du canton.

C'est dans ce sens que la commission a travaillé et c'est dans ce sens que nous vous demandons de soutenir ce projet.

Le Commissaire. Je remercie tous les groupes pour l'entrée en matière et partage bien entendu aussi le souhait – qui aurait été certainement une solution, mais comme l'a dit M. le Député Savoy, «le mieux est l'ennemi du bien» – de réaliser ce grand projet tout de suite. Nous devons aller étape par étape et c'est une étape néanmoins nécessaire pour la Faculté des sciences, en l'occurrence pour le département de biologie.

Je remercie aussi M. le Député Demierre pour me rappeler que dans le domaine des assurances, un toit plat est un toit qui va bientôt fuir, mais je vous donne l'avis d'un architecte qui a répondu à cette question, l'architecte de l'Université donc: aucune garantie de non-fuite ne peut être donnée par un architecte non plus. Vous êtes donc sur la même ligne que les architectes.

Enfin, M. le Député Schumacher, pas besoin de faire une place au nom de quelqu'un, car j'imagine que toutes celles et tous ceux qui se sont investis, s'investissent et s'investiront pour le développement de notre Université mériteraient un nom à quelque part. La liste est évidemment très longue.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ce décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. En commission, on nous a indiqué que le SEFRI a visité le bâtiment et a estimé oralement la subvention minimum à 500 000 frs, mais il est quand même précisé que si le coût des travaux était inférieur à 5 millions, la Confédération ne verserait pas de subvention. Il faut donc être au-dessus des 5 millions, mais par rapport au volume de construction, on arrive à 5 200 000 frs.

Le Commissaire. Je confirme ces affirmations. Ce n'est pas notre estimation, mais celle de la Confédération, laquelle va ensuite attribuer la subvention.

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6

- > Adopté.

ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > La majorité qualifiée est requise.
- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix (majorité qualifiée atteinte) contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP).
Total: 78.

—

Clôture de la session

- > La séance est levée à 12h.

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire